



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

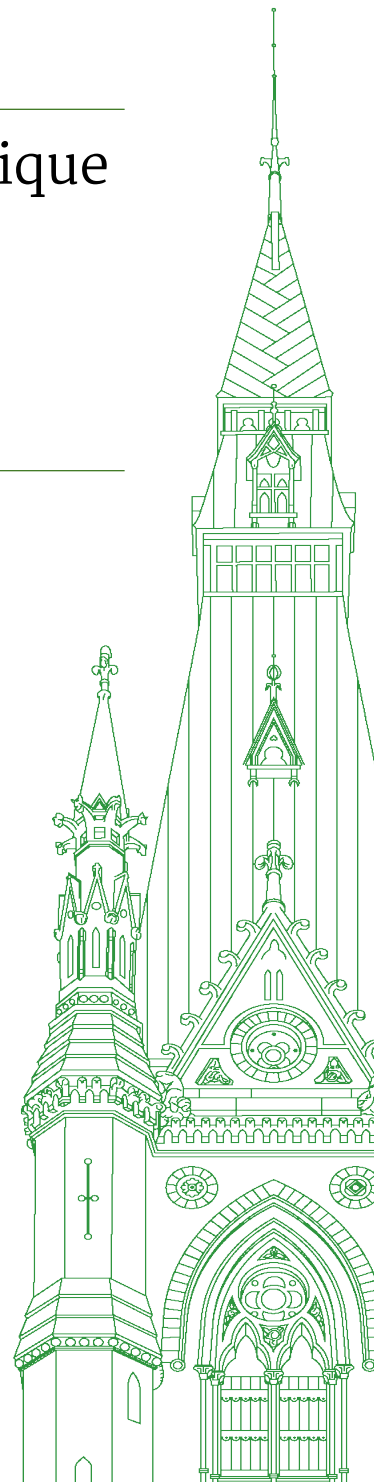
Comité permanent de la sécurité publique et nationale

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 005

Le mardi 7 octobre 2025

Président : Jean-Yves Duclos



Comité permanent de la sécurité publique et nationale

Le mardi 7 octobre 2025

• (1105)

[Français]

Le président (L'hon. Jean-Yves Duclos (Québec-Centre, Lib.)): J'ouvre maintenant la séance.

Bonjour, tout le monde. Bienvenue à la cinquième réunion du Comité permanent de la sécurité publique et nationale de la Chambre des communes.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le 18 septembre dernier, le Comité se réunit dans le cadre de son étude sur la gestion de la frontière Canada—États-Unis.

La réunion d'aujourd'hui se déroule en format hybride, ce qui est permis par le Règlement. Pour garantir le bon déroulement de la réunion, j'aimerais transmettre certaines consignes.

[Traduction]

Rhonda Kirkland (Oshawa, PCC): Je n'entends pas l'interprétation.

[Français]

Le greffier du Comité (Andrew Wilson): Est-ce que l'interprétation fonctionne, maintenant? Est-ce que tout le monde entend l'interprétation en anglais de mes propos?

Il semble que non. Je n'entends rien de mon côté non plus.

[Traduction]

Le président: Je vais suspendre la séance.

• (1100)

(Pause)

• (1105)

Le président: Nous reprenons.

[Français]

Nous entamons la cinquième réunion du Comité. La réunion porte sur l'étude de la gestion de la frontière Canada—États-Unis.

La réunion se déroule en format hybride. Ce matin, nous recevons deux témoins par vidéoconférence, donc je m'adresse tout particulièrement à eux. Ceux-ci doivent attendre que je les nomme avant de prendre la parole. S'ils veulent activer leur micro, ils peuvent cliquer sur l'icône du microphone; s'ils ne souhaitent pas parler, ils doivent se mettre en sourdine.

J'ai également des consignes à transmettre en ce qui concerne notre excellent service d'interprétation. D'ailleurs, nous remercions les interprètes d'être sur place ce matin. À ce comité, nous envoyons beaucoup d'amour aux interprètes et, lorsqu'ils sont sur place, nous pouvons leur démontrer de façon encore plus visible notre amour et notre estime. En ce qui concerne l'interprétation,

donc, les personnes qui participent à la rencontre au moyen de Zoom peuvent choisir entre le parquet, l'anglais et le français, au bas de leur écran. Les personnes qui sont dans la salle savent comment faire: elles peuvent utiliser l'oreillette et choisir le canal désiré.

J'aimerais maintenant dire bonjour et souhaiter la bienvenue aux deux témoins pour cette première heure, à savoir Tim Nohara, président-directeur général d'Accipiter Radar Technologies Inc., et M. Samuel Cooper, journaliste pour The Bureau.

Nous débuterons par votre présentation, docteur Nohara. Vous avez la parole pour cinq minutes.

[Traduction]

Tim Nohara (président-directeur général, Accipiter Radar Technologies Inc.): Bonjour. Je vous remercie de m'avoir invité à témoigner devant le Comité dans le cadre de son étude sur la gestion de la frontière Canada—États-Unis.

Le Canada et les États-Unis ne manquent pas de collaborer pour sécuriser leurs frontières terrestres et maritimes, et ce, depuis le 11 septembre 2001, il y a plus de 20 ans. La frontière maritime de 2 000 kilomètres qui traverse en leur milieu les Grands Lacs et la Voie maritime du Saint-Laurent, en Ontario et au Québec, représente la plus grande menace en matière de traite des personnes et de contrebande, notamment d'armes à feu et de drogues qui se retrouvent dans nos rues.

La frontière des Grands Lacs et de la Voie maritime du Saint-Laurent est la plus difficile à sécuriser, car il est tout simplement impossible d'affecter plus de garde-frontières aux patrouilles le long de cette frontière qui traverse les grands lacs et rivières. Il faut une technologie radar et la capacité d'évaluer le comportement d'une rive à l'autre des milliers de petits bateaux de plaisance qui naviguent à la belle saison et des véhicules qui roulent sur la glace pendant les mois les plus froids, quand une partie des eaux gèle. Bien sûr, les personnes à bord de ces bateaux et de ces véhicules respectent, en grande majorité, la loi lorsqu'elles profitent de nos magnifiques espaces naturels. C'est à celles dont le comportement est suspect que nous nous intéressons.

Pendant plus d'une décennie, de 2004 à 2016, Accipiter Radar a collaboré avec la GRC, Recherche et développement pour la défense Canada, ou RDDC, la Garde côtière canadienne, l'Agence des services frontaliers du Canada, ou ASFC, et Transports Canada, et, côté américain, avec le Customs and Border Protection, ou CBP, la Garde côtière américaine et le département de la Sécurité intérieure, ou DHS, ainsi qu'avec différents autres organismes fédéraux, provinciaux, étatiques et locaux chargés de l'application de la loi de part et d'autre de la frontière.

Nous avons mis au point les technologies et les méthodologies nécessaires. Nous avons procédé à des déploiements opérationnels sur plusieurs années dans plusieurs secteurs sensibles représentatifs des Grands Lacs et de la Voie maritime du Saint-Laurent. Nous avons prouvé que nous pouvions sécuriser cette frontière à un coût abordable. Les radars que nous avons déployés dans ces secteurs sensibles sont toujours opérationnels aujourd'hui. En tant qu'acteur clé de l'industrie canadienne, j'ai participé directement aux travaux pilotes que je viens de décrire, c'est pourquoi j'ai accepté votre invitation à témoigner devant le Comité.

Un des principaux enseignements que nous avons tirés ensemble de l'expérience est qu'il faut une surveillance radar permanente sur l'ensemble des Grands Lacs et de la Voie maritime du Saint-Laurent pour sécuriser la frontière. Je soulignerai que nous avons commencé en 2004 à utiliser une remorque de surveillance portable, pas un système permanent, pour mener des opérations ponctuelles à des endroits précis, afin de surveiller et d'en savoir plus sur les comportements des contrebandiers. Les données de surveillance que nous avons recueillies et exploitées, ainsi que les arrestations auxquelles nous avons procédé des deux côtés de la frontière, nous ont rapidement montré que ces premiers succès n'étaient que la partie émergée de l'iceberg.

Ces enseignements ont conduit à l'annonce du projet d'amélioration de l'intégration de la technologie à la frontière de la GRC, sous la direction de l'ancien commissaire Mike Cabana et du commissaire adjoint Joe Oliver, qui dirigeait les opérations techniques à l'époque. Son réseau de surveillance permanente était prévu au budget en 2014 et il devait être opérationnel en 2017-2018. De leur côté, les États-Unis ont continué d'augmenter leurs capacités de surveillance radar permanente, ce qui est manifestement plus difficile si le Canada ne développe pas les siennes de son côté de la frontière pour repérer toutes les activités suspectes d'un rivage à l'autre.

Accipiter continue de fournir un service de radar permanent à la patrouille frontalière américaine. Les Américains nous rappellent aujourd'hui l'importance de notre contribution. Il me semble que le Canada envisage de nouveau d'utiliser une remorque de surveillance portable, comme en 2004, ainsi que quelques hélicoptères. Ce sera certes utile, mais malheureusement très insuffisant pour ce qui est de sécuriser la frontière des Grands Lacs et de la Voie maritime du Saint-Laurent.

Accipiter peut mettre en place une surveillance radar permanente dans certains secteurs en une semaine. En tirant parti des stations radars que nous avons déjà déployées, le Canada pourrait commencer à dresser immédiatement un tableau complet des activités frontalières avec les États-Unis. Nous pouvons augmenter la capacité de service radar en moins de deux ans pour couvrir tous les principaux secteurs préoccupants où des navires, des aéronefs volant à basse altitude et des drones sont utilisés dans des activités de contrebande.

Sur ce, je vous redonne la parole, monsieur le président.

• (1110)

Le président: Merci, monsieur Nohara.

Je vous en prie, monsieur Cooper.

Samuel Cooper (journaliste, The Bureau): Je vous remercie d'avoir invité un journaliste à s'adresser aux législateurs sur un sujet d'une importance nationale primordiale. Des dizaines de milliers de vies, nos moyens de subsistance et notre souveraineté sont en jeu.

Je vous présente mes observations préliminaires et mes recommandations avec humilité. J'apprends encore chaque jour. Je m'entretiens régulièrement avec de nombreux professionnels de l'application de la loi et de la sécurité aux États-Unis et au Canada.

Depuis plus de 10 ans, je me concentre professionnellement sur les menaces que la criminalité transnationale fait peser sur les frontières, les institutions et la population du Canada, tout en réalisant des reportages approfondis sur nos vulnérabilités financières et juridiques face à des réseaux menaçants qui ont souvent des liens avec des activités étatiques hostiles.

Le fait que le Canada ait classé récemment le gang Bishnoi, basé en Inde, parmi les organisations terroristes est important, mais cette mesure particulière ne reconnaît qu'une facette des menaces transnationales multiples relatives au fentanyl, à la traite de personnes, aux précurseurs chimiques venant de Chine, au trafic d'armes, au terrorisme et à l'extrémisme, dont je parlerai aujourd'hui.

Après des centaines d'entrevues avec des experts canadiens et américains, j'en suis arrivé à la conclusion suivante: beaucoup de Canadiens, y compris des citoyens, des législateurs et des juges, ne comprennent pas encore toute l'ampleur et la nature du problème et semblent également réticents à s'y attaquer. Or, si nous ne comprenons pas le problème, nous ne pouvons pas le résoudre.

En ces temps propices aux dissensions politiques, j'espère pouvoir apporter une valeur ajoutée en relayant, de manière claire et équitable, ce que les professionnels des deux côtés de la frontière disent au sujet des différences culturelles, juridiques et politiques qui freinent la coopération entre les États-Unis et le Canada. Dans mes reportages, je mets l'accent sur les difficultés que pose l'application de la loi au Canada, non pas pour critiquer indûment mon pays, mais parce que je pense que nous devrions nous concentrer d'abord sur les leviers que nous contrôlons ici, au Canada, et sur les réformes que nous aurions déjà dû entreprendre il y a des décennies.

Je ne suis pas le seul de cet avis. Comme vous le savez, le président de l'Association canadienne des chefs de police, Thomas Carrique, a averti récemment que l'on demande à la police d'affronter une nouvelle vague de menaces transnationales mortelles avec des lois « obsolètes et inadéquates » qui « n'ont jamais été conçues pour faire face à la criminalité actuelle ». Il a ajouté que le Canada aurait été bien mieux placé pour « contrer » le crime organisé si Ottawa avait mis en œuvre les réformes déjà recommandées au début des années 2000.

Le commissaire adjoint de la GRC David Teboul a déclaré cette année, après la découverte en Colombie-Britannique d'importants laboratoires de fentanyl se distinguant par leurs compétences en sciences et en chimie commerciale, qu'« une réforme législative est nécessaire » en ce qui concerne l'accès à ces équipements et précurseurs chimiques au Canada. Une réglementation et des technologies frontalières supplémentaires seraient utiles et le seront, mais elles ne suffiront pas sans changements législatifs fondamentaux.

Je sais depuis longtemps, pour avoir discuté avec des experts américains chevronnés en matière d'application de la loi, que les polices américaine et australienne peuvent collaborer efficacement parce que les deux pays sont en mesure d'autoriser, en quelques jours et de manière coopérative, la mise sur écoute de suspects transnationaux dangereux et bien connus dans chacun de ces pays. Au Canada, une telle rapidité est impossible. Comme l'a déclaré Calvin Christie, ancien enquêteur de la GRC, devant la commission Cullen de la Colombie-Britannique, il y a plusieurs années, à cause de blocages judiciaires découlant de décisions rendues en vertu de la Charte des droits, il était devenu pratiquement impossible d'obtenir rapidement des autorisations de mise sur écoute de cibles du cartel de Sinaloa résidant à Vancouver.

Depuis quelques années, ces retards dans des enquêtes sensibles nuisent à la coopération entre la GRC et la Drug Enforcement Administration, ou DEA, américaine dans des affaires importantes de trafic de fentanyl et de blanchiment d'argent. En 2017, j'ai été personnellement alerté de ces préoccupations de longue date concernant la rupture de la coopération entre la GRC et la DEA par un fonctionnaire du département d'État américain qui m'a contacté lorsque j'étais à Vancouver.

Ces enquêtes entravées concernent les échelons supérieurs de triades chinoises qui maintiennent un leadership général profond au Canada et sont alignées sur des réseaux d'ingérence de l'État chinois, ainsi que des réseaux de haut niveau liés à l'Iran et au Hezbollah implantés au Canada. Les deux réseaux participent au trafic de fentanyl et au blanchiment d'argent en collaboration avec des cartels mexicains actifs au Canada.

Ma première recommandation est la suivante: il n'y a pas de solution facile. Pas un agent canadien compétent, actuel ou ancien, avec qui j'ai parlé ne pense qu'il suffira d'augmenter les dépenses en personnel, en équipement, en formation ou en dotation à la frontière pour régler ce problème. Ce que l'on me dit, c'est qu'il y a 10 à 20 ans, avant l'évolution de la jurisprudence en matière de divulgation et de délais fondée sur la Charte au Canada, nos pays entretenaient des relations beaucoup plus étroites en matière d'application de la loi.

• (1115)

Les experts mentionnent avant tout deux décisions de la Cour suprême, Stinchcombe et Jordan, comme étant les principaux obstacles juridiques. Tout simplement, nos normes de divulgation découlant de l'arrêt Stinchcombe et nos limites de temps découlant de l'arrêt Jordan...

Le président: Monsieur Cooper, il vous reste 10 à 15 secondes.

Samuel Cooper: ... découragent de poursuivre des affaires complexes concernant plusieurs pays et dissuadent les partenaires américains de coopérer avec le Canada.

Merci beaucoup, monsieur le président et mesdames et messieurs les députés.

Le président: Merci, monsieur Cooper et monsieur Nohara.

Nous pouvons maintenant donner la parole à M. Caputo, puis ce sera le tour de Mme Acan.

Vous disposez de six minutes.

Frank Caputo (Kamloops—Thompson—Nicola, PCC): Je remercie nos deux témoins.

Je vais commencer par M. Cooper.

Vous avez beaucoup écrit sur le fentanyl, et je vous en remercie. Puis-je vous demander, monsieur, quel est le plus grand obstacle qui empêche de venir à bout de ce qui me semble être une crise de production de fentanyl au Canada?

Samuel Cooper: Comme je l'ai indiqué, le principal obstacle à l'heure actuelle est le manque de coopération entre les organismes d'application de la loi américains et canadiens. Cela découle de l'évolution de la situation au cours des 10 dernières années, comme je l'ai mentionné dans mes observations préliminaires.

La Charte des droits est un ensemble de règles fondamentales et remarquables qui protègent les Canadiens honnêtes, respectueux de la loi et non violents. Nous en sommes tous reconnaissants, mais elle est devenue, comme je l'ai dit à maintes reprises dans le cadre de mon travail, un bouclier pour le crime organisé transnational qui regroupe les réseaux les plus dangereux du monde. Il s'agit notamment de fournisseurs de précurseurs chinois et de réseaux chinois qui blanchissent de l'argent à grande échelle en passant par des banques et des villes canadiennes.

Le Trésor américain explique bien ces réseaux et ces typologies. Il a découvert quelque 300 milliards de dollars provenant du blanchiment d'argent pour lequel les cartels de fentanyl s'adressent à des réseaux chinois spécialisés aux États-Unis. Ces réseaux sont particulièrement actifs au Canada...

[Français]

Le président: Pardon, monsieur Cooper, mais je dois vérifier quelque chose.

Est-ce que tout fonctionne bien, madame DeBellefeuille?

Claude DeBellefeuille (Beauharnois—Salaberry—Soulanges—Huntingdon, BQ): L'interprétation a arrêté. Il faudrait que M. Cooper parle moins vite si nous voulons que les interprètes puissent faire leur travail.

[Traduction]

Le président: Bon. L'interprétation s'est arrêtée. Nous allons suspendre la séance pendant quelques instants pour nous assurer qu'elle fonctionne de nouveau.

• (1115)

(Pause)

• (1120)

Le président: L'interprétation fonctionne de nouveau. Veuillez m'excuser de cette brève interruption.

Je tiens à souligner que les interprètes sont remarquables, mais qu'ils ont parfois des difficultés lorsque le débit de l'intervention est trop rapide. Essayons de trouver le juste équilibre entre la densité et la vitesse à laquelle nous parlons. Je vous remercie.

Je vous redonne la parole, monsieur Cooper.

Frank Caputo: Je suis désolé. Je vais préciser ma question, monsieur le président.

Monsieur Cooper, j'ai l'impression que les Américains disposent de beaucoup d'informations en ce qui concerne le trafic de stupéfiants. Le gouvernement canadien agit-il lorsqu'il reçoit ces informations?

Samuel Cooper: C'est là le cœur du problème. Le gouvernement et les services de police canadiens sont très déterminés à lutter contre ces réseaux transnationaux de fentanyl, de méthamphétamine, d'ecstasy et de kétamine qui utilisent des précurseurs chinois et produisent principalement dans des laboratoires situés dans l'Ouest du Canada. Je crois que les Américains disposent de renseignements encore plus précieux sur les réseaux d'approvisionnement internationaux.

Le problème, en l'occurrence, et le défi résident principalement dans le fait que les normes énoncées dans l'arrêt *Stinchcombe* obligent les procureurs de la Couronne à divulguer la quasi-totalité ou la totalité des preuves découlant des enquêtes lorsque la GRC ou d'autres organismes essaient de s'attaquer à l'un de ces réseaux et de ces laboratoires de fentanyl. On leur demandera de divulguer des secrets particulièrement sensibles et potentiellement préjudiciables à la sécurité nationale. Cela constitue un véritable obstacle à la coopération entre les services de renseignement et les organismes d'application de la loi canadiens.

Nous connaissons les difficultés évidentes liées à la divulgation des renseignements. Le Parlement et d'autres instances en ont parfaitement connaissance, et encore plus nos partenaires du Groupe des cinq, qui partagent leurs renseignements et leurs pistes d'enquête — ou la GRC — avec les Américains. Elles sont source de problèmes majeurs, comme dans l'affaire dite du superlaboratoire des Malouines.

Frank Caputo: Merci, monsieur.

Je suis en train de consulter un de vos documents, daté du 8 février 2025. Vous écrivez beaucoup et vous êtes, selon moi, un des principaux experts en matière de sécurité frontalière et d'ingérence étrangère. Je vais vous citer:

Des responsables chevronnés de l'application de la loi, en activité ou à la retraite, des États-Unis et du Canada, ont porté des allégations explosives selon lesquelles le gouvernement fédéral canadien aurait systématiquement fait obstruction à des enquêtes sur les hautes sphères du crime organisé asiatique.

Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet, s'il vous plaît?

Samuel Cooper: Ces faits ont été signalés avec beaucoup de gravité. Les personnes qui se sont manifestées ont cité des cas précis, comme celui de Cameron Ortis, l'ancien directeur du renseignement de la GRC qui a été reconnu coupable d'avoir communiqué les plans de répression internationale du Groupe des cinq aux réseaux mêmes qui devraient préoccuper le Comité. M. Ortis a été reconnu coupable d'avoir communiqué des plans au cartel de Sinaloa, au Hezbollah et à des réseaux chinois liés au blanchiment d'argent à Vancouver, dans un cas. À Toronto, M. Ortis aurait pris contact avec les plus hauts échelons du blanchiment d'argent transnational lié à l'Iran, y compris des cambistes irano-canadiens au Canada, qui auraient collaboré avec des réseaux pakistanais représentant une menace. C'est un cas où les sources à qui j'ai parlé ont dit craindre que la corruption ait nui, peut-être de manière irréparable, à nos relations avec les États-Unis et d'autres pays.

Frank Caputo: Il me reste environ 45 secondes. Vous parlez de corruption. Cette corruption se produit-elle sur le sol canadien et, dans l'affirmative, où?

Samuel Cooper: Selon nos sources, il y a eu de la corruption au sein de l'ASFC. Comme je l'ai dit, il y en a eu sur le sol canadien au sein de la GRC, où les réseaux présentant une menace dont nous parlons sont, comme l'a déclaré M. Ortis devant le tribunal, tout à fait au courant des plans d'enquête de la GRC.

Je dirai, pour terminer, que certaines sources étaient très préoccupées par le fait que notre ancien premier ministre, comme l'a rapporté le *Globe and Mail*, soit tombé par hasard sur une opération de surveillance qui visait des réseaux chinois hautement dangereux en Colombie-Britannique.

Le président: Je vous remercie, monsieur Cooper.

Nous passons maintenant à Mme Acan.

Sima Acan (Oakville-Ouest, Lib.): Je vous remercie, monsieur le président.

Je souhaite la bienvenue à nos invités d'aujourd'hui, M. Cooper et M. Nohara. Merci beaucoup de comparaître devant le Comité.

Je suis députée de la circonscription d'Oakville-Ouest. J'ai une formation en génie électronique et, donc, une expérience en automatisation, en technologie autonome et en robotique. La technologie m'a toujours intéressée, mes questions porteront donc sur ce domaine.

Je vous souhaite de nouveau la bienvenue, monsieur Nohara. Vous en avez donné un aperçu dans vos observations préliminaires, mais pourriez-vous nous donner plus de détails sur les types de technologies radar que votre entreprise a mis en oeuvre le long de la frontière canadienne, notamment en collaboration avec l'ASFC ou les administrations portuaires? Je souhaite connaître la portée, les capacités et l'impact opérationnel de ces technologies.

● (1125)

Tim Nohara: Un bon exemple, peut-être le meilleur, est celui du corridor Windsor-Détroit, où l'Administration portuaire de Windsor et son capitaine de port, Peter Berry, vice-président, ont joué un rôle clé dans l'effort dont j'ai parlé pour la période allant de 2004 à 2015-2016. Nous avons déployé plusieurs radars, de part et d'autre de la frontière, dans un petit corridor, dans un important chenal de navigation. Plusieurs caméras ont également été installées. Les radars, les caméras et les capteurs de détection de drones fonctionnent tous ensemble.

Il y a beaucoup de bateaux de plaisance — de petites embarcations —, qui sont bien plus nombreux que les navires connus des autorités. Sans radar, celles-ci ne peuvent pas détecter les bateaux de plaisance. C'est la seule technologie qui permet de les voir. C'est pourquoi nous l'utilisons. Je vous ai fourni quelques illustrations.

Nous déployons un sous-ensemble de capteurs des deux côtés. Nous fabriquons toutes sortes de technologies radar. Si vous souhaitez entrer dans les détails, je peux vous en parler, mais l'important est que ces radars surveillent 24 heures sur 24, sept jours sur sept, toute l'année et en temps réel, et que nous exploitons ces données sur l'activité transfrontalière. D'où part un navire? En rencontre-t-il un autre? Lorsqu'il franchit la frontière, nous générons une alerte. Quelle est sa destination? Nous exploitons ces données afin de fournir différentes aides à la décision aux différentes parties prenantes qui interviennent dans la protection de ces voies navigables.

Elles n'interviennent pas seulement dans la protection et la sécurité des frontières. La tâche principale d'un capitaine de port est d'assurer la sécurité de la circulation des navires dans ce corridor maritime important. Les données servent donc à des éléments de sûreté et de sécurité en fournissant différents types de renseignements dérivés des données radar de base, et en contrôlant automatiquement d'autres capteurs, il est possible d'obtenir une identification visuelle. Vous savez alors plus précisément ce que vous observez.

Le radar lui-même n'identifie pas. Il présente une trajectoire, si vous voulez, sur l'écran, mais on ne sait pas exactement ce que l'on voit. Nous prenons automatiquement le contrôle de la caméra, si nécessaire. S'il s'agit d'une activité suspecte qui retient l'attention, nous dirigeons automatiquement la caméra, les yeux, vers la cible afin de fournir d'autres renseignements aux opérateurs.

Sima Acan: Merci de votre réponse.

À propos du port de Windsor, pourriez-vous nous parler des succès notables ou des résultats opérationnels obtenus à cet endroit? Par ailleurs, comment pourrait-on mettre plus à profit ces technologies radar pour renforcer nos frontières et, plus généralement, les capacités de surveillance frontalière dans tout le Canada?

Tim Nohara: Nous voyons toutes sortes de situations. Du point de vue de la sécurité frontalière, j'ai personnellement collaboré, au cours de cette période, avec les différents acteurs et organismes qui travaillent en très étroite collaboration des deux côtés de la frontière. Il y a eu des arrestations, qui concernaient des armes à feu, de la contrebande, de l'argent et des drogues. Il y a aussi la traite de personnes. Nous avons fourni des données et des renseignements provenant de ces réseaux de radars permanents pour appuyer ces efforts.

Il y a les opérations de recherche et de sauvetage. Il y a des situations où des navires sont en détresse. Non seulement nous fournissons plus de précisions à nos équipes d'intervention d'urgence pour sauver des vies, mais nous fournissons aussi les données d'enquête. C'est permanent parce que tout ce que voit le système est conservé à jamais, et on peut retrouver les données très facilement.

Nous avons prouvé l'efficacité de la technologie. Ensemble, nous avons développé les capacités. Sur le plan opérationnel, ce qui était un élément clé, nous menons des opérations pluriannuelles avec tous les organismes qui collaborent de part et d'autre de la frontière. Je ne vous donnerai pas de chiffres, car il s'agit d'une audience publique, mais prenons le cas où vous n'avez pas les méthodologies nécessaires, mais vous avez des navires d'intervention, et quelqu'un franchit la frontière, peut-être de nuit. Vous devez le suivre et essayer de l'intercepter, mais il est difficile de faire en sorte que deux navires s'interceptent mutuellement.

Nous avons appris que, sans la technologie, nous ne pouvons pas sécuriser entièrement la frontière. Avec la technologie, l'efficacité opérationnelle est mille fois meilleure. Autrement dit, nous pouvons utiliser les ressources dont nous disposons — les véhicules sur la route, les navires sur l'eau et maintenant les aéronefs dans les airs —, les déployer et fournir aux opérateurs les outils nécessaires pour qu'ils puissent utiliser ces ressources plus efficacement afin de sécuriser la frontière.

Pour une utilisation plus générale, il suffit de déplacer l'intention. Comme je l'ai mentionné dans mes observations préliminaires au sujet du projet d'amélioration de l'intégration de la technologie à la

frontière de la GRC, l'intention était d'en faire un projet pilote sur plusieurs années, de développer la méthode...

● (1130)

Le président: Vous avez 10 secondes, monsieur Nohara.

Tim Nohara: ... puis de le déployer sur les 2 000 kilomètres de frontière maritime non défendue des Grands Lacs. C'est vraiment la prochaine étape, si nous voulons sécuriser la frontière. Il suffit de le déployer. C'est très simple. Le coût équivaut à 10 à 20 % du coût du pont Gordie Howe.

Le président: Merci, monsieur Nohara.

[Français]

Madame DeBellefeuille, vous avez la parole.

Claude DeBellefeuille: Merci, monsieur le président.

Monsieur Nohara, je suis députée d'une circonscription du sud du Québec qui partage en partie la frontière avec l'État de New York et celle avec la province de l'Ontario. C'est tout particulièrement le cas de la réserve autochtone d'Akwesasne. Ma circonscription comprend aussi le lac Saint-François, une zone maritime où il se fait beaucoup de trafic d'armes et de traite des personnes, comme on le sait. Malheureusement, l'hiver dernier, des migrants ont été retrouvés morts par la police d'Akwesasne. Il y a aussi de la contrebande d'armes illégales, qui arrivent des États-Unis jusque sur le territoire canadien. Les élus de la région, notamment ceux de Dundee et de Saint-Anicet, partagent le même sentiment que moi: nous n'avons pas la certitude que la sécurité est assurée par le Canada ou que tous les efforts de sécurité sont déployés pour intercepter cette contrebande et ce trafic d'armes, par exemple.

Êtes-vous en train de me dire que votre technologie permettrait d'assurer un certain contrôle des allées et venues et de faire plus d'interceptions dans le secteur maritime du lac Saint-François, aux confins des Grands Lacs et du fleuve?

[Traduction]

Tim Nohara: La réponse est clairement et catégoriquement oui. Les réseaux de surveillance radar permanente dont je parle ont été mis en place en 2004 dans la région dont vous parlez. J'ai personnellement participé à plusieurs opérations avec mon équipe. J'ai donc pu observer ces régions. C'est là que nous avons d'abord constaté l'intérêt de la surveillance permanente.

Nous continuons de soutenir les membres dans cette région, mais il y a un manque manifeste de technologie sur place. Ils ont besoin de la technologie. Elle devait être installée. Le projet d'amélioration de l'intégration de la technologie à la frontière de la GRC que j'ai mentionné principalement devait viser la région allant de l'embouchure au nord-est du lac Ontario jusqu'au lac Saint-François, en passant par la Voie maritime du Saint-Laurent.

Le problème persiste et continue. Vous avez cité des incidents publics récents et regrettables, mais la réponse est très simple: il faut une surveillance permanente.

[Français]

Claude DeBellefeuille: Ce que je comprends, c'est que la technologie a été essayée dans ce coin maritime du Québec, de l'Ontario et des États-Unis, mais que, une fois le projet pilote terminé, le gouvernement a retiré la technologie et abandonné ce coin de pays pourtant si névralgique pour le trafic d'armes à feu, entre autres. Or, ces armes peuvent être utilisées pour commettre de grandes tragédies que nous pouvons imaginer, comme celles que nous avons vécues au Québec.

Est-ce que le gouvernement s'est retiré volontairement? Pouvez-vous m'expliquer pourquoi, selon vous?

• (1135)

[Traduction]

Tim Nohara: Je répondrai en dernier à la dernière question — pourquoi elle n'est pas utilisée —, si vous n'y voyez pas d'inconvénient.

Vous avez d'abord demandé si la technologie avait été abandonnée. Dans mes observations préliminaires, j'ai mentionné que nous avions fait des essais dans des secteurs sensibles et que la technologie de surveillance existe toujours sous forme de service de radar. Elle existe toujours dans certains des secteurs dont vous parlez. En l'espace d'une semaine, nous pourrions faire bouger les choses dans les secteurs clés que vous mentionnez. L'utilisation de la technologie serait élargie au-delà de cela.

Pourquoi a-t-elle été abandonnée du côté canadien? Encore une fois, le projet d'amélioration de l'intégration de la technologie à la frontière de la GRC a été approuvé dans le budget fédéral de 2014. Il devait être achevé en 2017-2018. Je ne connais pas la réponse interne à cette question. Je ne peux que conclure que les priorités ont changé à un moment donné.

[Français]

Claude DeBellefeuille: Il me reste un peu de temps, alors nous allons approfondir cette question ensemble, monsieur Nohara.

Le budget n'a donc pas été reconduit à partir de 2017. Est-ce que vous pensez que l'Agence des services frontaliers du Canada ou la GRC n'étaient pas satisfaites de votre technologie? Y a-t-il eu une technologie équivalente pour la remplacer ou pensez-vous que les budgets ont fait loi et que le gouvernement a reculé quant au déploiement de cette technologie?

[Traduction]

Tim Nohara: C'est une excellente question.

Tout d'abord, c'est sous la direction de la GRC entre les points d'entrée. La GRC est la principale responsable de l'intégrité des frontières dans cette région.

La GRC aime beaucoup la technologie. La technologie n'est pas un problème. Nous continuons à entretenir des relations avec la GRC. À vrai dire, il s'agit d'un petit montant. Pourquoi n'a-t-il pas été renouvelé? Je n'ai pas la réponse à cette question, mais je peux vous dire que l'un des défis est qu'il y a maintenant plus de 10 ans que la surveillance permanente n'a pas été utilisée dans cette région du côté canadien.

Je dirai qu'il faut rafraîchir les mémoires pour attirer à nouveau l'attention sur ce que nous avons prouvé ensemble de 2004 à 2015-2016.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à M. Au.

[Français]

Vous avez la parole pour cinq minutes.

[Traduction]

Chak Au (Richmond-Centre—Marpole, PCC): Merci, monsieur Cooper, d'être venu nous faire part de vos informations.

Vous avez mentionné la corruption au sein du système. Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet, notamment qui, où, comment et à quelle échelle? Quelles mesures ont été prises ou pas pour y remédier?

Samuel Cooper: Le cas connu le plus grave concerne Cameron Ortis, le chef des services de renseignement de la GRC. On ne saurait sous-estimer l'ampleur des dommages causés, simplement en raison du niveau de connaissance qu'il avait des plus hauts échelons du renseignement chez nos alliés du Groupe des cinq, qui comprend la NSA, la CIA et, bien sûr, l'Australie. Ce que nous avons entendu au tribunal, c'est que, pour des raisons personnelles, il a communiqué les plans des services de renseignement de Washington et de Canberra aux réseaux mêmes impliqués dans la technologie de chiffrement qui utilisaient les capacités et les infrastructures de Vancouver pour transporter de la drogue dans le monde entier, blanchir de l'argent et ordonner des meurtres. On ne peut pas sous-estimer à quel point cela a irrité nos alliés.

Ce n'est pas tout, comme M. Ortis lui-même l'a dit au tribunal. Il a parlé de ce qu'il a qualifié de corruption de haut niveau à la GRC par rapport à ces réseaux transnationaux qui constituent une menace. Cela n'a pas été largement rapporté, mais une partie des accusations portées contre lui n'ont même pas pu être entendues par nos tribunaux en raison de décisions du juge relatives à la sécurité nationale. Il était allégué que M. Ortis était sur le point de communiquer des renseignements à l'ambassade de Chine à Ottawa, si j'ai bien compris, au sujet d'une enquête en cours sur les réseaux chinois représentant une menace au Canada. C'était vers 2019.

Cette affaire en elle-même, d'après les documents connus, nous donne une idée de l'ampleur des problèmes et des dommages qu'elle a causés à nos alliés, et ce n'est pas tout.

• (1140)

Chak Au: Monsieur Cooper, qu'en est-il des affaires dont nous n'avons pas connaissance? Sur quels cas de corruption n'avons-nous toujours pas de renseignements?

Samuel Cooper: Certaines de mes enquêtes ont porté sur des plaintes de sources gouvernementales américaines qui disent ne plus être à l'aise de communiquer à leurs partenaires canadiens des renseignements sensibles sur des enquêtes internationales qui intéressent le Canada. On sait qu'ils ont déjà informé la GRC qu'ils soupçonnaient des participants à des réunions sensibles du côté canadien d'être mêlés à des affaires de corruption, mais comme on me l'a dit et comme je l'ai rapporté, ces réunions ont eu lieu. Les Américains ont eu l'impression que le Canada ne prenait pas au sérieux les préoccupations de Washington concernant la corruption au sein de l'organe d'enquête le plus sensible du Canada.

On m'a également dit que des enquêteurs américains de haut rang chargés de la lutte contre le trafic de drogue jugeaient alarmant que la GRC semble prendre à la légère la corruption dans ses rangs. Cela rejoint l'objet de notre étude aujourd'hui.

Chak Au: Quelle est l'ampleur et l'étendue de la corruption? Des ministres sont-ils impliqués?

Samuel Cooper: Ce que je peux vous dire, c'est que j'ai été informé tant par des Canadiens... même des politiciens, dont le maire Brad West. Il m'a informé qu'il avait appris, de sources gouvernementales américaines qui lui faisaient confiance qu'elles s'inquiétaient du fait que certains politiciens canadiens étaient perçus comme étant beaucoup trop proches de personnes impliquées dans des réseaux chinois soupçonnés de constituer une menace et qu'ils rencontraient. Les préoccupations d'un politicien canadien m'ont été transmises, et la police canadienne, la police américaine et des services de renseignement s'inquiètent de la présence de réseaux étrangers représentant une menace dans l'entourage de politiciens canadiens.

Chak Au: Qu'en est-il de la corruption au sein de la GRC?

Samuel Cooper: Je réponds à cette question avec beaucoup de sérieux. L'affaire Cameron Ortis, un haut responsable du renseignement de la GRC qui a été condamné, a nui à nos relations avec nos alliés d'une manière que nous ne comprenons pas encore.

Je me suis entretenu avec des sources policières américaines qui ont suivi cette affaire. Elles n'étaient même pas sûres que M. Ortis serait condamné. Elles n'étaient pas convaincues que le système judiciaire canadien serait en mesure de mener à bien une poursuite. Dans cette affaire, M. Ortis lui-même a désigné d'autres sources de haut niveau soupçonnées de corruption au sein de la GRC.

Je pense que cela illustre une préoccupation profonde, importante et généralisée, et...

Le président: Merci. Je suis désolé de vous interrompre, mais le temps imparti de cinq minutes est écoulé.

Samuel Cooper: Merci.

[Français]

Le président: Madame Dandurand, vous avez la parole pour cinq minutes.

Marianne Dandurand (Compton—Stanstead, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Moi aussi, je viens d'une région frontalière, dans les Cantons-de-l'Est, au Québec. En effet, un lac dans la région de Stanstead s'étend des deux côtés de la frontière. Dans le cas de ma circonscription, par contre, cette frontière est composée principalement de forêts.

Ainsi, je m'intéresse à la capacité des radars de bien fonctionner dans des zones couvertes par la forêt. Qu'est-ce que cette technologie peut apporter dans des régions comme la mienne?

[Traduction]

Tim Nohara: C'est une excellente question.

Il y a différents types de radars, ou du moins de traitement radar, pour différentes cibles d'intérêt. C'est le langage que nous utilisons. Nous suivons des navires sur l'eau par opposition aux drones, ou des avions dans les airs par opposition aux personnes qui sortent d'une forêt pour gagner une route ou traverser un champ.

Je connais bien bon nombre de ces domaines. Il est certain que les drones constituent une nouvelle préoccupation importante. Nous disposons de bonnes capacités de détection des drones pour repérer ceux qui transportent des marchandises de contrebande et qui s'envolent de ces zones ou les survolent.

Pour les personnes, il existe toute une gamme de dispositifs, des caméras aux capteurs souterrains, qui permettent de voir et de

suivre les personnes qui sortent de zones boisées. Cette technologie est bien développée. Elle faisait partie à l'origine du Programme de perfectionnement de la technologie de l'intégrité des frontières, le PPTIF, que j'ai mentionné.

Il s'agit d'une combinaison de radars, de contre-drones, de capteurs de détection de drones et de capteurs de détection humaine, que nous classons en général parmi les technologies basées sur les radiofréquences ou les caméras. Ces technologies sont facilement disponibles.

● (1145)

[Français]

Marianne Dandurand: Quels angles morts reste-t-il à couvrir? On déploie beaucoup de technologies et il y a beaucoup de potentiel. Le radar ne constitue pas la fin de l'innovation. Quelles sont les prochaines étapes vers lesquelles s'orienter en matière de technologies pour améliorer la sécurité à la frontière? Comme on le sait, puisqu'il s'agit d'une très longue ligne sur une carte, la frontière n'est pas surveillée dans son entièreté.

[Traduction]

Tim Nohara: Espérons que ce sera avant tout une extension des technologies éprouvées dont nous disposons, car elles ne couvrent qu'une infime fraction de 1 % de la frontière. C'est la première étape: l'extension de ce que nous savons déjà. Nous avons passé 15 ans à développer et à comprendre comment le faire.

Il y a constamment des innovations dans le domaine de la technologie. Je dirais que le domaine le plus important, et je ne tiens pas à utiliser ce vocable, est l'IA. Nous avons contribué à son invention dans les années 1980, mais tout le monde utilise ce terme, vous le connaissez donc bien. Je dirais qu'il s'agit de l'exploration automatisée, améliorée des données afin que nous puissions extraire les activités suspectes de l'arrière-plan, où des gens normaux et honnêtes vaquent à leurs occupations. Il s'agit d'un meilleur post-traitement. J'utiliserai ce terme de manière générique. De nombreux investissements et capacités sont attendus dans ce domaine.

Il s'agit ensuite vraiment d'échange d'informations et d'interopérabilité. Ce n'est pas tant la technologie — l'autre témoin en parlait — que l'incapacité à échanger des informations entre partenaires de confiance. C'est exactement la même chose. Lorsque vous sécurisez une frontière, vous avez des partenaires du côté américain et du côté canadien à l'échelle fédérale, de la province ou de l'État et à l'échelle locale. Il s'agit de prendre les données d'un capteur et de les communiquer, de manière appropriée, en temps réel ou sous forme de renseignement analytique et historique, aux utilisateurs concernés.

[Français]

Marianne Dandurand: Merci beaucoup, monsieur Nohara.

Monsieur Cooper, vos réponses précédentes s'appuyaient beaucoup sur des oui-dire. Même si vous avez commencé par dire que vous n'étiez pas un expert, pouvez-vous nous parler de votre expérience et de vos compétences pertinentes vis-à-vis de la gestion de la frontière entre le Canada et les États-Unis? Pouvez-vous aller un peu plus loin à ce sujet?

[Traduction]

Samuel Cooper: En tant que journaliste d'investigation, j'étudie depuis plus de 10 ans les enjeux transfrontaliers liés à la criminalité transnationale. Ma carrière a débuté lorsque j'ai révélé ce qu'on appelle aujourd'hui le modèle de Vancouver du blanchiment d'argent transnational. C'est...

Le président: Je suis désolé, monsieur Cooper, mais cette réponse arrive malheureusement à la fin des cinq minutes. Il vous reste 10 secondes, puis nous devons passer à un autre député.

Samuel Cooper: Monsieur, mon travail de journaliste a été repris par des universitaires étrangers. Le Trésor américain emploie désormais dans ses rapports les typologies que j'ai exposées et j'ai communiqué mes informations au Pentagone, ce qui vous donne une idée de mon niveau de connaissance en la matière.

Le président: Merci.

[Français]

Madame DeBellefeuille, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Claude DeBellefeuille: Merci, monsieur le président.

Ma question s'adresse à M. Nohara.

J'ai été députée de ma circonscription de 2006 à 2011 et je le suis à nouveau depuis 2019. Dans la région, nous avons le sentiment que nos frontières terrestres et maritimes, notamment au lac Saint-François, à Akwesasne et au lac Ontario, sont abandonnées par le gouvernement. Il n'investit pas les ressources et ne fait pas les efforts nécessaires pour attraper les contrebandiers ou pour arrêter le trafic d'armes et la traite des personnes. Vous m'avez confirmé qu'une technologie y avait été retirée en 2017, alors ce n'est pas seulement un sentiment que nous avons.

J'aimerais que vous me parliez du projet pilote de la Gendarmerie royale du Canada, qui aurait été un succès, semble-t-il, mais qui n'a pas pu continuer, faute de budget. Combien la technologie pour ce projet pilote a-t-elle coûté? Si on considère le rapport qualité-prix, est-ce une dépense astronomique ou une dépense raisonnable?

• (1150)

[Traduction]

Tim Nohara: Ce n'est pas cher du tout. Si vous recherchez « BITEP » sur Google — le sigle anglais du PPTIF —, vous tomberez probablement sur un article de l'*Ottawa Citizen* à ce sujet.

Le budget initial qu'ils avaient proposé était, je crois, de 92 millions de dollars. À titre de comparaison, le coût pour le pont Gordie-Howe, de manière générique, pourrait atteindre 6 milliards de dollars. À l'époque, on estimait le coût pour l'ensemble de ce tronçon — une bonne partie du lac Ontario et toute la zone concernée du Saint-Laurent dont vous parlez — à 92 millions de dollars, comme je l'ai dit. La mise en place de la capacité de surveillance sur l'ensemble du réseau Grands Lacs—Voie maritime du Saint-Laurent représente entre 10 et 20 % du coût du pont Gordie-Howe.

L'élément clé, et je vous l'apprendrai peut-être, concerne les membres de la GRC eux-mêmes. Nous savons que nous manquons de personnel, nous le savons aujourd'hui. Partout, nous savons qu'il faudra des années pour recruter de nouveaux membres. Les forces de l'ordre sont confrontées à ce problème partout. L'aide à la décision basée sur la surveillance est un multiplicateur de force important. Lorsque vous disposez d'un personnel limité, vous ne pouvez pas être partout, alors ce radar constant devient vos yeux...

Le président: Je suis désolé, monsieur Nohara. C'est ma faute. J'aurais dû informer tout le monde que nous avions prévu deux minutes et demie pour ce segment, et c'est déjà terminé. J'espère que nous aurons plus de temps pour Mme DeBellefeuille.

Cela nous amène à M. Lloyd, puis à M. Ehsassi, pour cinq minutes chacun.

Frank Caputo: Je suis désolé, mais j'ai quelques questions, monsieur le président.

Monsieur Cooper, j'ai plusieurs questions à vous poser, je vais donc essayer d'être bref. Pourriez-vous prendre environ 30 secondes, s'il vous plaît, pour que je puisse céder la parole à M. Lloyd?

Monsieur Cooper, vous avez parlé du compromis entre la sécurité et l'appareil politique. En 30 secondes environ, où cela nous mène-t-il avec nos partenaires du Groupe des cinq?

Samuel Cooper: L'affaire Cameron Ortis est l'exemple concret connu qui a érigé un mur infranchissable dans notre partenariat avec le gouvernement américain, avant tout. Nos alliés ont perdu confiance dans la capacité du gouvernement américain à échanger des renseignements très sensibles avec le gouvernement canadien, le gouvernement canadien ou la GRC invoquant les principes de l'arrêt Stinchcombe pour ne pas communiquer aux États-Unis des renseignements ou des informations récentes, comme dans l'enquête sur le laboratoire Falkland. Cela nous a conduits à une quasi-rupture avec Washington, et je pense qu'il y a un lien avec les tarifs douaniers que nous subissons actuellement.

Frank Caputo: Wow, une quasi-rupture. C'est assez fort.

Au-delà de l'affaire Cameron Ortis, y a-t-il, à votre connaissance, une corruption de haut niveau au sein de la GRC?

Samuel Cooper: Je dois répondre... en raison de la gravité de la question liée à l'affaire Ortis. Encore une fois, lors de son témoignage, qui s'est déroulé en grande partie à huis clos pour des raisons de sécurité nationale, il a fait état de compromis dont il avait connaissance lorsqu'il est entré dans la police et a commencé à gravir les échelons, et il a désigné d'autres personnes de haut niveau soupçonnées de corruption. Je pense que nous ne saisissons pas encore pleinement la gravité de ce procès.

Frank Caputo: S'il a désigné d'autres suspects et que cela n'a abouti à rien, alors je pense que nous avons notre réponse.

Quand on parle d'un tel niveau de corruption, est-ce que cela touche nos ministres? Évidemment, nous avons des ministres qui s'occupent de ces questions. Est-ce que cela touche l'appareil politique? À tout le moins, nos ministres actuels font-ils preuve d'aveulement volontaire à cet égard?

Samuel Cooper: Encore une fois, en raison de la gravité de la situation, je vais répondre avec beaucoup de prudence. Plusieurs sources crédibles, dont certaines officielles, dont David Asher, ancien enquêteur principal du département d'État de l'administration Trump, m'ont informé que la DEA et le département d'État s'inquiétaient depuis longtemps du fait que des problèmes de corruption à un haut niveau au Canada avaient bloqué des enquêtes sur le Hezbollah. D'autres sources que je ne peux pas nommer ont déclaré craindre qu'au niveau des ministres ou dans les hautes sphères de la bureaucratie, certaines enquêtes sensibles impliquant des réseaux étrangers menaçants puissent être bloquées.

• (1155)

Frank Caputo: Je vais être très clair. Nos partenaires du Groupe des cinq, en particulier les États-Unis, craignent qu'au niveau des ministres ou dans les hautes sphères de la bureaucratie, des enquêtes soient bloquées. Est-ce exact?

Samuel Cooper: C'est exact.

Frank Caputo: Merci.

Je vous cède la parole, monsieur Lloyd.

Dane Lloyd (Parkland, PCC): Pouvez-vous résumer, dans le temps qu'il me reste, comment on utilise le programme des importateurs non résidents pour faire entrer des précurseurs de drogues au Canada?

Samuel Cooper: Oui. J'ai rédigé des articles pour The Bureau à partir d'une source de renseignement — qui ne peut être nommée dans le cas présent — qui a souligné que notre programme des importateurs non résidents implique le transbordement de marchandises en provenance de Chine qui peuvent être expédiées vers des destinations tierces. Ces expéditions peuvent ensuite être réceptionnées au Canada par des non-résidents, des personnes qui n'ont pas la citoyenneté canadienne, qui utilisent des adresses et des entrepôts éphémères pour recevoir les précurseurs.

D'après ce que l'on m'a dit, cela représente un manque de visibilité important pour l'ASFC. Ces agents n'ont une visibilité que jusqu'au niveau où la Chine... J'ai décrit la situation ainsi: on peut penser à une application de cryptage. La Chine peut essentiellement être invisible, expédiant des précurseurs de fentanyl au Canada qui peuvent être réceptionnés par des non-Canadiens.

Dane Lloyd: Les gangs transnationaux utilisent donc essentiellement un programme fédéral pour acheminer des précurseurs chimiques au Canada en exploitant le programme des importateurs non résidents. Ces précurseurs chimiques sont fabriqués au Canada, puis expédiés vers des pays comme la Nouvelle-Zélande.

Nous parlons beaucoup du fentanyl, mais vous évoquiez les méthamphétamines. Le Canada est-il désormais un important exportateur de méthamphétamines vers des pays comme la Nouvelle-Zélande? Pourriez-vous nous en dire plus à ce sujet?

Samuel Cooper: J'ai fait de nombreux reportages sur Vancouver, qui est notamment une plaque tournante pour le transbordement et la production non seulement de fentanyl à l'échelle transnationale, mais aussi de méthamphétamine et d'ecstasy. Cela dure depuis le début des années 2000 à Vancouver, précisément pour les raisons que j'ai exposées aujourd'hui.

Le président: Il vous reste 10 secondes, monsieur Cooper.

Samuel Cooper: En ce qui concerne la situation, pensez à ce qu'ils ont trouvé dans le laboratoire de Falkland. Ils ont trouvé de la méthamphétamine, du fentanyl, de la cocaïne et de la marijuana. On vit une crise de polytoxicomanie à Vancouver.

Le président: Merci.

Nous avons le temps pour une dernière intervention. Ensuite, nous passerons au deuxième groupe de témoins.

La parole est à vous, monsieur Ehsassi.

L'hon. Ali Ehsassi (Willowdale, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci aux deux témoins.

Comme vous le savez, il ne reste que très peu de temps, je serai donc très bref.

Je dois dire, monsieur Cooper, que j'ai trouvé quelque peu déroutant que vous reprochiez à la Charte certains des obstacles qui, selon vous, ont entravé la coopération entre les responsables américains et canadiens. Comme vous le savez, la Charte a maintenant plus de 40 ans, mais vous laissez entendre que ces obstacles n'existent que depuis 10 ans.

Cela dit, vous avez été interrompu en raison de problèmes d'interprétation. Je crois que vous étiez sur le point de citer deux décisions judiciaires qui, selon vous, ont eu une incidence sur la coopération entre les autorités américaines et canadiennes. Pourriez-vous nous révéler le titre de ces deux affaires judiciaires et nous faire part de vos préoccupations?

Samuel Cooper: En toute humilité, je ne suis pas avocat, mais j'ai discuté de cette opinion avec de nombreux avocats, et surtout avec de nombreux policiers canadiens actuels et anciens. Ce n'est pas mon opinion, mais une opinion partagée que, en raison de l'arrêt Stinchcombe, qui exige essentiellement que la GRC communique presque toutes les preuves à la défense, et de l'arrêt Jordan, qui impose en même temps des délais très stricts à des affaires très complexes impliquant des réseaux internationaux et la traduction, l'information, peu importe sa quantité, doit passer par un filtre temporel avec un volume énorme. Nous pouvons lire des articles sur des affaires impliquant des cartels mexicains qui ont été abandonnées. Je peux citer Cobra, en Alberta, et Brisa, en Ontario, et nous pouvons trouver dans des documents de sources ouvertes que les arrêts Stinchcombe et Jordan sont cités dans l'abandon de ces affaires.

• (1200)

L'hon. Ali Ehsassi: Merci beaucoup.

Monsieur Nohara, étant donné qu'il s'agit de la dernière question, dans le temps qu'il vous reste, je me demande si vous souhaitez nous faire part de quoi que soit que vous n'avez pas pu nous communiquer en répondant à nos questions.

Tim Nohara: Merci beaucoup.

Je dirais simplement qu'une formidable occasion s'offre à nous en ce moment, car nous avons déjà accompli le gros du travail avec nos partenaires américains en matière de sécurité frontalière, pour renforcer immédiatement les capacités à la frontière en l'espace d'une semaine, en particulier dans la région du Saint-Laurent et dans d'autres zones sensibles. Dans le contexte transfrontalier que nous vivons avec les États-Unis, nous avons également l'occasion de mieux servir cette relation binationale, comme nous l'avons déjà fait, en renforçant nos capacités dans le réseau Grands Lacs—Voie maritime du Saint-Laurent. Je suis convaincu que ce serait très bien accueilli et pourrait même avoir des avantages du point de vue des tarifs douaniers et d'autres avantages pour les Canadiens.

Le président: Merci, monsieur Ehsassi.

Chers témoins, nous vous sommes très reconnaissants du temps que vous nous avez consacré, de votre disponibilité et des efforts que vous avez déployés avant de vous présenter à cette séance. Nous vous remercions sincèrement de votre aide et d'avoir répondu aux questions et aux observations des députés. Nous vous souhaitons une excellente journée.

Pour les autres, nous allons suspendre la séance afin de laisser entrer d'autres témoins.

Merci.

• (1200)

(Pause)

• (1205)

[Français]

Le président: Bonjour, tout le monde.

Nous commençons maintenant la deuxième partie de la réunion.

Nous souhaitons la bienvenue aux deux importants témoins qui sont parmi nous: M. Mark Weber, président national du Syndicat des douanes et d'immigration, et Mme Laura Dawson, directrice générale de la Future Boarders Coalition.

Monsieur Weber et madame Dawson, vous avez chacun cinq minutes pour faire votre présentation.

Nous allons commencer par vous, monsieur Weber.

Attendez, on me dit que l'interprétation ne fonctionne pas. Nous allons faire une pause pour vérifier ça.

• (1205)

(Pause)

• (1205)

Le président: Monsieur Weber, vous avez la parole.

[Traduction]

Mark Weber (président national, Syndicat des douanes et de l'immigration): Monsieur le président, mesdames et messieurs, je vous remercie de me donner l'occasion de témoigner dans le cadre de votre étude sur la gestion de la frontière canado-américaine.

Le Syndicat des douanes et de l'immigration, qui représente le personnel de l'ASFC, notamment les agents frontaliers de première ligne, souligne depuis longtemps les lacunes critiques qui affectent les services frontaliers du Canada, dont la majorité peut être attribuée à des problèmes de mauvaise gestion. En tant que président national du Syndicat des douanes et de l'immigration, je suis heureux d'être ici une fois de plus pour vous aider dans votre importante étude.

Les événements survenus au sud au cours de l'année ont mis en évidence notre frontière commune avec les États-Unis. Je tiens tout d'abord à féliciter le gouvernement actuel pour sa volonté de s'attaquer de front aux problèmes frontaliers. Nous avons été particulièrement heureux de voir les dirigeants libéraux s'engager à embaucher 1 000 agents frontaliers supplémentaires. Même si cela reste en deçà des 2 000 à 3 000 agents dont nous estimons que notre frontière aurait vraiment besoin, cela constituera néanmoins un bon début pour renforcer notre infrastructure frontalière. Je suis personnellement très impatient de voir cet engagement se concrétiser.

Cela dit, la réalité quotidienne à l'ASFC reste sombre. Les installations de formation font défaut pour vraiment accélérer le recrutement d'agents frontaliers pleinement formés. Le nombre d'étudiants occupant des postes de première ligne dans les aéroports a plus que doublé au cours des 15 dernières années. L'ASFC persiste à doter les lieux de travail de gestionnaires, tandis que les agents de première ligne doivent toujours composer avec une gestion locale toxique. L'Agence demeure au bas du classement dans le sondage sur la satisfaction des employés de la fonction publique fédérale et la haute direction reste totalement déconnectée des opérations quotidiennes de première ligne. Ce manque de connexion avec la haute direction est peut-être ce qui frustre le plus nos membres.

L'ASFC semble se contenter de rester en retrait lorsqu'il s'agit du maintien de l'ordre à la frontière. Cela a été particulièrement évident lors du lancement du plan de sécurité frontalière du gouvernement fédéral au début de cette année, qui aurait pu être l'occasion pour le gouvernement de revoir et d'élargir le rôle des agents frontaliers de première ligne en leur permettant d'aider la GRC à patrouiller entre les points d'entrée. Au contraire, les agents frontaliers ont eu le sentiment qu'on leur demandait essentiellement de rester les bras croisés pendant que tous les autres — non seulement les agents de la GRC, mais aussi les forces de police provinciales qui n'ont pas l'autorité législative nécessaire pour appliquer la loi fédérale — étaient appelés à la rescousse.

En effet, il est devenu très évident qu'il existe un manque total de confiance de la part du personnel de première ligne envers les échelons supérieurs de l'ASFC. Le sentiment général est que ceux qui sont à la tête de l'Agence n'ont pas à cœur les intérêts du personnel de première ligne. Ce sentiment n'est que renforcé par la récente décision de l'ASFC de procéder à un examen général des accords relatifs aux mesures d'adaptation à l'échelle du pays, qui semble viser à écarter des agents chevronnés qui, bien qu'ils ne puissent pas porter d'armes à feu, apportent une expérience précieuse en matière d'application de la loi. Le message de notre employeur est clair: nous ne nous soucions pas de vous et nous vous montrerons la porte si vous êtes blessé.

En fin de compte, il semble que l'Agence des services frontaliers du Canada ait choisi de se concentrer exclusivement sur la partie « services » de son nom, au détriment de ce qui devrait être sa mission première: assurer la sécurité de nos frontières et protéger les collectivités canadiennes. Trop souvent, cette agence choisit d'investir dans des technologies automatisées conçues pour remplacer, et non pour aider, les agents qui jouent un rôle essentiel dans l'interception de marchandises dangereuses et de criminels.

Je l'ai déjà dit et je le répète: personne ne déclarera jamais de son plein gré qu'il importe des marchandises illicites ou qu'il contrevient à la loi. L'interaction humaine est toujours primordiale. Pire encore, lorsque cette technologie conçue pour « faciliter » les choses fait défaut, comme cela s'est produit il y a quelques jours dans les aéroports et aux frontières terrestres du pays, elle entraîne des retards qui pourraient être évités avec un personnel suffisant, ce qui nuit à l'aspect même du service que l'Agence cherche à fournir.

En fin de compte, une frontière forte et bien gérée nécessite des décisions audacieuses. En promettant d'embaucher 1 000 agents supplémentaires, le gouvernement a signalé qu'il était prêt à prendre de telles décisions, mais cela ne suffit pas. Le Canada doit investir dans les personnes qui protègent notre frontière. Nous devons permettre à nos agents frontaliers de première ligne de remplir leur mandat légal. Nous devons investir dans les infrastructures de formation de l'ASFC afin de pouvoir continuer à relever les défis futurs, tant en première ligne qu'ailleurs, et nous avons besoin d'une agence des services frontaliers dotée des moyens nécessaires pour se gérer correctement afin de mieux gérer notre frontière.

Je vous remercie de votre attention et je serai heureux de répondre à vos questions.

• (1210)

[Français]

Le président: Merci, monsieur Weber.

Madame Dawson, vous avez la parole.

[Traduction]

Laura Dawson (directrice générale, Future Borders Coalition): Bonjour. Je vous remercie de me donner l'occasion de m'adresser à vous.

Mon organisation, la Future Borders Coalition, a été créée en 2018 sous le nom de Beyond Preclearance Coalition. Nous sommes une organisation à but non lucratif enregistrée conjointement au Canada et aux États-Unis — je suis Canadienne et je vis aux États-Unis — et nous sommes entièrement financés par les cotisations de nos membres.

Nos membres proviennent en grande partie du Canada. Il s'agit notamment d'aéroports, de ports, d'exploitants d'autocars et de transport maritime, de courtiers en douane, de responsables de ponts et tunnels, de transitaires, d'acteurs de l'industrie du voyage, de fournisseurs de services numériques et d'entreprises dont la survie dépend du commerce et des voyages transfrontaliers, des produits forestiers aux services financiers. Notre organisation a été créée pour servir de source d'expertise et de commentaires des parties prenantes sur les propositions gouvernementales en matière de frontières, de commerce et de voyages. Nous entretenons des relations de travail étroites avec des entités canadiennes et américaines, notamment l'Agence des services frontaliers du Canada, le Service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis, le département de la Sécurité intérieure, Sécurité publique Canada, Affaires mondiales Canada, le département d'État et d'autres.

En résumé, nous sommes un lieu dédié à la résolution de problèmes et un point de rencontre pour ceux dont les moyens de subsistance dépendent du fonctionnement sûr et efficace de notre frontière commune. Nous avons apporté une contribution positive à des questions telles que la gestion des frontières dans le contexte de la COVID-19, l'inscription au programme NEXUS et la révision de l'Entente sur les tiers pays sûrs.

Nos activités actuelles comprennent la collaboration pour régler les différends tarifaires, la modernisation et l'expansion des sites de prédédouanement à la frontière dans les modes aérien, terrestre et maritime, la préparation de l'examen de l'ACEUM, la préparation de la Coupe du monde 2026 et le soutien aux nouveaux mécanismes de sécurité et de coopération frontalières. Hier, nous avons tenu une réunion à Ottawa avec plus de 100 représentants d'entreprises, de gouvernements et de groupes de réflexion — votre témoin précédent, Sam Cooper, était l'un des principaux intervenants — afin de discuter de la prolifération des cartels et du crime organisé à la frontière canado-américaine.

Il s'agit là d'enjeux très complexes, mais permettez-moi de les résumer dans les grandes lignes. Le crime organisé ne fonctionne pas en vase clos. Il est orchestré par des réseaux tentaculaires qui utilisent des technologies de pointe. Ces groupes se moquent bien de ce qu'ils font passer en contrebande: armes à feu, drogues, cigarettes ou êtres humains. L'essentiel, c'est que leur marchandise transfrontalière se transforme en argent liquide et génère des profits.

Malheureusement, nous essayons de lutter contre ces menaces de manière fragmentaire. Une initiative se concentre sur les armes à feu, une autre sur le fentanyl. L'une est une initiative provinciale ou transfrontalière tandis qu'une autre est fédérale.

Bon nombre de nos lois et règlements protègent les malfaiteurs tout en entravant l'action des forces de l'ordre et des agents frontaliers chargés de nous protéger. La plupart de nos faiblesses en ma-

tière de sécurité frontalière ne proviennent pas d'un manque de renseignements, mais d'une incapacité à échanger ces renseignements entre nous.

Pour ces raisons, nous soutenons fermement l'adoption du projet de loi C-2. Il libère les forces de l'ordre et permet un échange plus efficace du renseignement entre les fonctionnaires, au-delà des frontières et avec les services de police des États, des provinces, des collectivités locales et des Premières Nations.

Cependant, nous constatons également qu'une grande partie des coûts liés au projet de loi C-2 sera répercutée sur les aéroports, les ports, les chemins de fer, les ponts et les tunnels. Ces entités ne sont pas en mesure de supporter de nouvelles obligations financières, surtout en période de ralentissement économique. Nous craignons donc que ces engagements soient appliqués de manière inégale et ne soient pas fondés sur le risque, mais sur la capacité financière des entités concernées. Nous recommandons de s'inspirer du modèle américain, qui repose sur un financement centralisé et permet de mettre en oeuvre systématiquement les éléments prioritaires.

Nos autres recommandations portent sur la technologie. Nous souhaitons fournir à agents frontaliers et à nos responsables de la sécurité la technologie dont ils ont besoin pour accomplir efficacement leur travail. Il ne s'agit pas de remplacer les êtres humains, mais plutôt de leur fournir les outils d'aide à la décision dont ils ont besoin afin que, lorsqu'une cargaison ou une personne arrive à la frontière, l'agent dispose de tous les renseignements préalables nécessaires pour bien évaluer le risque. S'agit-il d'un feu vert? D'un feu rouge? D'un feu orange? Les « méchants » disposent de cette technologie. Nous devons également en équiper les « bons ».

Parmi les outils que nous recommandons (et nous avons rédigé un rapport à ce sujet, dont je vous fournirai le lien), citons les applications de l'IA et d'apprentissage automatique pour la détection de tendances et l'analyse des réseaux sociaux, la chaîne de blocs pour la détection de la fraude documentaire et la technologie d'imagerie non intrusive pour balayer rapidement et à grande échelle les cargaisons à haut risque.

● (1215)

La sécurité est bénéfique pour les affaires. La sécurité et l'efficacité aux frontières ne s'excluent pas mutuellement. Des frontières sûres et efficaces sont bénéfiques pour nous tous, comme le démontrent les excellents résultats que nous avons obtenus depuis plus de 50 ans en matière d'autorisation préalable dans le mode aérien. Cependant, il est essentiel que ces coûts ne soient pas répercutés sur les entreprises et les entités publiques qui sont déjà mises à rude épreuve face au ralentissement économique.

Nous sommes à un tournant dans les relations entre le Canada et les États-Unis. Nous pouvons soit couper les ponts avec les États-Unis à cause de désaccords, soit saisir cette occasion pour mener un dialogue constructif. Nous pouvons lancer de nouvelles initiatives à la hauteur des menaces auxquelles nous sommes confrontés et abandonner les procédures qui ne nous sont plus utiles.

Merci de votre attention.

Le président: C'est tout à fait à propos. Merci beaucoup.

Nous pouvons maintenant passer aux questions et observations des députés.

Nous donnerons la parole à M. Kirkland, puis à M. Ramsay, pour six minutes chacun.

• (1220)

Rhonda Kirkland: Merci beaucoup. Je vous suis reconnaissante à tous les deux d'être ici, madame Dawson et monsieur Weber.

Monsieur Weber, je vais commencer par vous. Étant donné que vous avez commencé votre témoignage en félicitant le gouvernement actuel de sa promesse de recruter 1 000 agents frontaliers, ce qui, selon vous, est un bon début, d'ici combien de temps pensez-vous que cet engagement serait tenu?

Mark Weber: À l'heure actuelle, je doute que cela soit vraiment réalisable. Notre centre de formation peut former, au plus, 600 nouveaux agents par an, ce qui correspond à peu près à notre taux d'attrition annuel. Il est impossible que ce centre puisse former 1 000 agents de plus.

Si je comprends bien, l'ASFC a un projet de 20 millions de dollars pour l'expansion du centre de formation de Chilliwack, mais je crois aussi que ce projet est en suspens; il n'a pas été approuvé. J'ai entendu parler d'expansion à Rigaud. On parle également de places à Windsor, mais, pour l'instant, nous restons bloqués avec ce seul centre de formation. À l'heure actuelle, j'ignore comment nous allons augmenter nos effectifs.

Rhonda Kirkland: Vous ne savez pas comment nous allons augmenter les chiffres, et nous non plus. Dans des témoignages précédents, nous avons entendu dire que le plan pour y parvenir n'avait même pas encore été mis en place. Il y a eu pas mal de bruit à ce sujet.

Cela étant, peut-on dire que la création d'un plan pour l'embauche de ces 1 000 agents est une promesse utopique?

Mark Weber: Le terme « utopique » est peut-être adapté. Ce serait un objectif à long terme plutôt qu'à court terme. Je ne crois pas que l'ASFC envisage d'embaucher 1 000 nouveaux agents des services frontaliers, mais plutôt de créer des postes moins importants et de transférer certaines tâches aux nouveaux FB-1, qu'elle considère comme des postes administratifs. Le fait que ces personnes pourraient en réalité accomplir le travail d'agents des services frontaliers nous inquiète beaucoup.

L'ASFC procède actuellement à un examen des agents bénéficiant de mesures d'adaptation qui ne peuvent pas porter d'arme, et elle leur dit, en substance, qu'ils peuvent accepter une rétrogradation ou prendre la porte. Dans bien des cas, ce sont des personnes qui se sont blessées au travail. Voilà comment notre employeur les traite. C'est déplorable, mais cela a tout l'air de mesures d'économie.

Nous sommes vraiment inquiets lorsque nous entendons le nombre 1 000. Nous voulons être certains qu'il s'agit bien de 1 000 agents des services frontaliers.

Rhonda Kirkland: Merci. Je vous comprends. C'est certainement une préoccupation que je partage.

Vous avez déjà dit — je crois que c'était dans une entrevue accordée à *Global News* — que nous inspectons moins de 1 % des marchandises entrant au Canada. Vous l'avez mentionné l'année dernière. Est-ce toujours vrai? Y a-t-il eu des changements au cours des 12 derniers mois?

Mark Weber: Non, rien n'a changé. Nous ne sommes pas des dinosaures; nous savons que la technologie peut être utile. Ce que nous constatons à l'ASFC, c'est que la technologie est en train de nous remplacer. Nous ne faisons plus beaucoup de contrôles. Nous ne parlons presque plus à personne qui passe par les aéroports.

Nous voyons des projets semblables pour les frontières terrestres. C'est très inquiétant. Nous dépendons en grande partie de la déclaration volontaire des voyageurs à une machine.

Rhonda Kirkland: Je voudrais revenir à la question concernant les 1 000 agents frontaliers. Comme vous l'avez déjà mentionné, ces ressources sont plus utiles en première ligne. C'est là que nous en avons besoin, n'est-ce pas?

Mark Weber: C'est absolument là où nous en avons besoin, oui.

Rhonda Kirkland: J'ai une petite question pour Mme Dawson, puis je reviendrai peut-être vers M. Weber, si j'ai le temps.

Vous avez dit que l'intégrité de notre frontière est le fondement de nos relations économiques avec les États-Unis. Pensez-vous que le gouvernement, tant sous le premier ministre précédent que sous le premier ministre actuel, a préservé cette intégrité?

Laura Dawson: Je pense que nous réagissons aux crises. Les ressources sont limitées et il y a beaucoup à faire avec ces ressources et nous n'avons pas vécu le genre de crise frontalière et le genre de crise relationnelle auxquels nous sommes confrontés actuellement. Je trouve que les actions du gouvernement actuel sont encourageantes. J'aimerais les voir respecter leurs engagements et garantir également un engagement continu et une interopérabilité avec les États-Unis, car il s'agit d'un défi commun.

Rhonda Kirkland: Merci.

J'ai encore un peu de temps, donc, monsieur Weber, je reviens vers vous. Je crois que vous avez mentionné dans cette même entrevue que nous ne nous occupons pas du tout du transport ferroviaire. Est-ce toujours le cas?

Mark Weber: Oui.

Rhonda Kirkland: C'est toujours le cas, nous ne nous occupons pas du tout du transport ferroviaire.

Dans ma localité d'Oshawa, deux lignes ferroviaires traversent la ville: CN et CPKC. Nous devrions pouvoir le faire.

Diriez-vous que les criminels savent où se trouve notre angle mort?

Mark Weber: Il serait très naïf de penser qu'ils ne le savent pas.

Rhonda Kirkland: On peut dire sans se tromper qu'ils savent parfaitement que le transport ferroviaire est notre angle mort, qu'ils l'utilisent actuellement et que nous ne faisons rien pour y remédier.

Mark Weber: Je n'ai jamais posé la question, mais je serais très surpris qu'ils ne le fassent pas.

Rhonda Kirkland: Merci. C'est juste.

J'ai encore quelques secondes. Je suis désolée de faire des allers-retours.

Madame Dawson, vous avez demandé le renforcement du projet de loi C-2, si je ne m'abuse. Pourriez-vous nous indiquer les faiblesses que vous voyez dans le projet de loi actuel et nous dire comment il pourrait être amélioré?

Laura Dawson: Bien sûr. À mon avis, l'élément le plus important de ce projet de loi est la possibilité de partager efficacement et correctement les informations entre les différentes administrations. Le défi, bien sûr, est de savoir qui va payer. Se décharger de ces dépenses sur les exploitants, c'est-à-dire sur le secteur privé, est le plus grand défi dont me font part mes membres.

Je m'arrêterai là.

• (1225)

[Français]

Le président: Merci beaucoup, madame Kirkland.

Monsieur Ramsay, vous avez la parole pour six minutes.

[Traduction]

Jacques Ramsay (La Prairie—Atateken, Lib.): Monsieur Weber, bonjour.

Même si je suis plutôt d'accord avec vous pour dire que nous avons besoin d'agents sur le terrain, ceci sous-entend également quelque chose qui me dérange un peu. C'est que la technologie suppose une meilleure détection. Elle suppose davantage de travail pour nos agents. C'est peut-être un travail mieux attribué.

Que diriez-vous de cette observation?

Mark Weber: C'est un peu difficile. La technologie est absolument utile tant qu'elle sert à aider l'agent dans son travail. Lorsque la technologie remplace l'agent et que l'on compte sur les gens pour se déclarer eux-mêmes à la technologie, on ne trouvera rien.

On recueille des renseignements grâce aux interrogatoires. On recueille des renseignements grâce aux fouilles. Nous ne faisons plus cela. Nous comptons sur les gens pour qu'ils viennent se déclarer eux-mêmes. C'est l'aide apportée par la technologie qui fait défaut. Elle ne devrait pas remplacer l'élément humain. Aucune machine ne va détenir quelqu'un, arrêter quelqu'un ou vraiment trouver quoi que ce soit. Il faut une personne sur place pour faire cela.

Jacques Ramsay: Est-il réaliste de penser que nous pouvons filtrer toutes les personnes qui entrent dans un aéroport au moyen d'un questionnaire individuel? Ne devrions-nous pas plutôt nous fier aux renseignements que nous obtenons au préalable? Cela permettrait de disposer de meilleurs renseignements pour détecter les activités criminelles.

Mark Weber: Les renseignements fournis au préalable correspondent exactement au formulaire de déclaration qui était rempli lorsque l'on atterrissait à l'aéroport. Auparavant, chaque personne présentait un formulaire de déclaration à un agent, qui l'examinait et qui posait généralement une ou deux questions, puis on pouvait passer ou on était soumis à une fouille. Désormais, tout le monde fait sa propre déclaration sur une machine. Bien sûr, personne ne va déclarer qu'il transporte quelque chose qu'il ne devrait pas. La machine délivre une carte et la personne peut partir.

Nous sommes censés avoir des équipes mobiles qui interrogent les gens au hasard et effectuent des fouilles aléatoires, etc. Cela a presque disparu. Nous n'avons pas le personnel nécessaire pour le faire. Dans la plupart des cas, nous comptons sur les gens pour se déclarer eux-mêmes, ce qui n'arrivera jamais.

Jacques Ramsay: Combien de temps faut-il pour former un agent au point qu'il est efficace?

Mark Weber: « Formé » et « efficace » sont deux choses différentes. Le programme de formation dure 18 semaines. L'apprentissage dure un an. Pour être compétent dans son domaine, je dirais qu'il faut compter quatre à cinq ans.

Jacques Ramsay: Vous avez longuement parlé du manque de confiance à l'égard de l'ASFC. Que devons-nous faire pour rétablir la confiance envers les agents de l'ASFC?

Mark Weber: Il faut commencer par doter les postes des agents qui effectuent le travail. À l'heure actuelle, nous croulons littéralement sous le nombre de cadres intermédiaires. Nous avons des

points d'entrée où il y a plus de gestionnaires que d'agents. Les gestionnaires ne traitent pas les voyageurs. C'est très courant à l'ASFC.

L'autre problème, c'est que nous ne sommes pas une organisation qui favorise la promotion interne. Si l'on regarde les autres organismes chargés de l'application de la loi, les personnes qui occupent des postes décisionnels sont toutes issues des rangs. Elles ont travaillé comme agents. Elles connaissent les lieux de travail. Elles connaissent le métier. L'ASFC est unique en ce sens qu'elle ne fait pas cela. Nous faisons venir des personnes de l'extérieur, de sorte que celles qui sont en mesure de décider du fonctionnement de la frontière n'ont jamais travaillé à la frontière.

Quant à la confiance de nos membres, les agents, dans le fonctionnement de la frontière, elle est proche de zéro. Il faut souvent expliquer à la haute direction comment fonctionnent les frontières, comme si on l'expliquait à quelqu'un qui n'est jamais passé par un aéroport ou qui ne sait pas comment fonctionne une frontière terrestre.

J'essaie de choisir mes paroles avec soin. C'est parfois vraiment choquant. Ce sont ces personnes qui décident du fonctionnement de nos frontières.

[Français]

Jacques Ramsay: Madame Dawson, M. Nohara a beaucoup parlé de la détection des mouvements à la frontière, mais nous savons tous que nos services de renseignements sont un élément clé pour agir et travailler de façon efficace à la frontière.

Pourriez-vous nous en dire plus sur ce qui est nécessaire pour améliorer nos services de renseignements?

[Traduction]

Laura Dawson: J'ai interviewé des personnes travaillant au centre national de détection du Canada et au centre national de détection des États-Unis, et les différences ne sauraient être plus grandes. Les outils dont disposent les Canadiens leur lient tout simplement les mains.

M. Weber le sait mieux que moi, mais il y a environ 100 lois et règles différentes qui doivent être évaluées par un seul agent des services frontaliers au moment où il entre en contact avec une personne. Nous voulons élargir ce processus afin que ces agents obtiennent l'information au préalable.

Plutôt que d'examiner les choses à un moment donné, il convient de procéder à une analyse des réseaux sociaux afin d'en savoir plus sur l'expéditeur et ses tractations antérieures, et pas seulement sur l'aspect de son contenu en ce moment. Qui sont ses associés? Avec qui est-il associé? Il est important de connaître les traversées effectuées par la personne auparavant. Traverse-t-elle la frontière fréquemment? Où? Est-ce par voie terrestre ou aérienne?

Si nous donnons aux agents les outils dont ils ont besoin, cette vision à distance ou en amont, et que nous partageons ces renseignements avec les États-Unis, lorsque cela est approprié, nous pouvons avoir une image claire de la situation et procéder à une évaluation des risques et déterminer si une personne donnée doit être classée dans la catégorie verte. Si cette personne fait quelque chose qui attire l'attention d'un agent en particulier — avec qui elle devrait avoir un entretien —, elle peut alors être soumise à un contrôle secondaire.

Si l'on ne procède pas à un tri efficace en matière de gestion des risques, tout le monde devient alors un risque élevé.

• (1230)

[Français]

Le président: Merci beaucoup, madame Dawson.

Merci, monsieur Ramsay.

Madame DeBellefeuille, vous avez la parole pour six minutes.

Claude DeBellefeuille: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je demanderais des réponses courtes à mes questions courtes, parce que je n'ai pas beaucoup de temps de parole.

Monsieur Weber, vous avez dit que le collège de l'ASFC situé à Rigaud était la seule école de formation d'agents frontaliers au Canada. Est-ce bien ça?

Mark Weber: Oui.

Claude DeBellefeuille: Vous avez dit aussi que la formation durait 18 semaines. Est-ce bien ça?

Mark Weber: Oui.

Claude DeBellefeuille: La capacité de l'école est d'environ 572 étudiants par année, n'est-ce pas?

Mark Weber: Oui.

Claude DeBellefeuille: Le gouvernement s'est engagé à embaucher 1 000 nouveaux agents sur trois ans. Ça voudrait dire qu'à peu près 330 nouveaux agents s'ajouteraient aux quelque 575 agents actuellement formés.

À l'heure actuelle, le gouvernement et l'Agence des services frontaliers du Canada ont-ils tout ce qu'il faut pour former 300 agents de plus par année?

Mark Weber: Non.

Claude DeBellefeuille: Pensez-vous que l'Agence, pour répondre à l'engagement du gouvernement, pourrait être tentée de former des agents qui ne suivraient pas la formation offerte au collège situé à Rigaud, qui ne pourraient donc pas porter d'armes, par exemple, et qui seraient affectés à d'autres tâches ailleurs que directement à la frontière?

[Traduction]

Mark Weber: Il y a de nombreuses combinaisons possibles et différents types de formation régionale — nationale, armement plus tard, armement d'abord — selon le mode auquel on est destiné. J'ai entendu toutes ces idées avancées par l'ASFC. Nous en avons nous-mêmes proposé certaines. Pour l'instant, cependant, nous sommes bloqués sur l'ancien modèle de 18 semaines complètes.

[Français]

Claude DeBellefeuille: Vous nous dites donc que, pour arriver à former annuellement 333 agents de plus que ceux qui sont actuellement formés à Rigaud, il va falloir innover. Vous tenez toutefois à ce que chacun de ces 1 000 agents reçoive la formation de 18 semaines et puisse porter une arme. Est-ce bien ça?

Mark Weber: Oui.

Claude DeBellefeuille: D'après vous, la surveillance de la frontière nécessite-t-elle plus d'agents frontaliers directement à la frontière?

Mark Weber: Oui, absolument.

Claude DeBellefeuille: Le manque d'agents frontaliers pour surveiller la frontière découle-t-il du fait que vos agents souffrent beaucoup d'épuisement au travail actuellement, à cause des heures

supplémentaires et du manque de ressources directement à la frontière?

[Traduction]

Mark Weber: Les heures supplémentaires dans certains ports d'entrée sont pratiquement illimitées. Les membres sont épuisés.

Les effectifs d'agents des services frontaliers de première ligne dépendent également de la répartition des ressources. Comme je l'ai déjà dit, il est très courant que les points d'entrée comptent autant de cadres intermédiaires que d'agents effectuant le travail, et cette situation ne fait qu'empirer.

[Français]

Claude DeBellefeuille: J'ai même obtenu une information selon laquelle le manque de ressources au port de Montréal fait que ça peut prendre jusqu'à deux semaines avant d'ouvrir un conteneur, précisément parce que ce sont des agents frontaliers formés qui doivent effectuer cette tâche. Ainsi, le fait d'attendre que des agents soient disponibles pour ouvrir un conteneur retarde le commerce. Il y a vraiment une pénurie d'agents frontaliers qui interviennent directement.

Je pense que nous partageons la même opinion, c'est-à-dire qu'il ne faudrait pas que les 1 000 nouveaux agents fassent uniquement des tâches liées aux enquêtes ou aux renseignements et que personne ne soit affecté directement à la frontière.

[Traduction]

Mark Weber: Des agents parfaitement formés travaillant en première ligne, c'est exactement ce dont nous avons besoin.

[Français]

Claude DeBellefeuille: Dans le contexte géopolitique actuel, à savoir notre relation commerciale tendue avec les États-Unis, pensez-vous qu'il serait temps qu'un ministre soit directement responsable de la gestion de la frontière? Serait-il temps d'admettre qu'actuellement, le style de gouvernance de l'Agence des services frontaliers du Canada ne répond plus aux besoins suscités par le contexte géopolitique?

Nous avons proposé l'idée de confier la gestion de la frontière à un ministre, qui gérerait lui-même ses propres ressources et qui serait responsable de leur gestion, plutôt que de confier tout ça à une agence, un modèle dans lequel le ministre a une capacité d'intervention politique plus limitée.

Trouvez-vous que nous sommes rendus à un moment de notre histoire où il faudrait changer le type de gouvernance?

• (1235)

[Traduction]

Mark Weber: Peut-être qu'un changement important s'impose. Il est difficile de dire si cela serait mieux, car nous ne savons pas non plus à quoi cela ressemblerait exactement. Encore une fois, nous avons besoin de ressources. Nous avons besoin que l'Agence se concentre sur la sécurité et non sur la facilitation. Nous avons besoin d'une réduction du nombre de cadres.

L'autre élément important, dont j'ai moins parlé ici, est la culture toxique. Ce n'est pas un hasard si nous arrivons derniers dans tous les sondages auprès des employés de la fonction publique. Les gens préfèrent travailler dans les prisons plutôt que dans les bureaux de l'ASFC. C'est un triste constat.

C'est toxique. Il y a trop de gestionnaires. On voit des politiques mises en œuvre, comme c'est le cas actuellement, qui disent essentiellement à tous les employés qu'ils sont à deux doigts d'être mis à la porte. C'est une façon horrible de traiter les gens. Je dirais presque que ce n'est pas canadien. Cela n'existe nulle part ailleurs, et c'est typique de l'ASFC.

[Français]

Claude DeBellefeuille: Dans votre présentation, vous avez parlé de flexibilité dans la capacité d'intervention des agents frontaliers dans les postes frontaliers. Autrement dit, ils devraient être capables de sortir du poste et d'intercepter un individu qui veut traverser de manière illégale la frontière, en attendant que la GRC prenne en charge l'individu. En tant que députée d'un secteur rural, je peux vous dire que le poste de la GRC n'est pas tellement proche des postes frontaliers.

À votre avis, est-ce une bonne idée d'élargir la responsabilité d'intervention des agents frontaliers?

[Traduction]

Mark Weber: C'est une nécessité absolue. C'est notre devoir.

Nous permettons à la GRC de faire le travail de l'ASFC, et elle le fait entre les points d'entrée. À l'heure actuelle, il y a différentes combinaisons de forces provinciales. Parcs Canada participe, ainsi que les shérifs. Il semble que tout le monde contribue à protéger la frontière, sauf l'ASFC, qui semble très heureuse de rester en retrait et de laisser les autres exécuter ce qui est, en fait, son mandat.

Seules l'ASFC et la GRC ont le pouvoir légal d'intercepter quelqu'un en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés ou de la Loi sur les douanes. Le système actuel prévoit que, si l'une de ces autorités provinciales intercepte quelqu'un entre deux points d'entrée, elle nous le ramène de toute façon.

[Français]

Le président: Merci, monsieur Weber.

Monsieur Lloyd, vous avez la parole pour cinq minutes.

[Traduction]

Dane Lloyd: Merci aux témoins.

Je vais commencer par M. Weber.

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada a confirmé devant le Comité de l'immigration que plus de 47 000 personnes se trouvent dans le pays avec un visa d'étudiant expiré, et sont donc en situation irrégulière. Ce nombre est-il élevé, d'un point de vue historique, selon vous?

Mark Weber: Je n'ai pas les chiffres sous les yeux, mais cela ne me surprend pas.

Dane Lloyd: Cela ne vous surprend pas. Pensez-vous que ce nombre est élevé?

Mark Weber: Non, ce nombre ne me surprend pas.

Dane Lloyd: Combien d'agents de l'ASFC partout au pays sont chargés d'enquêter sur ces 47 000 cas et plus?

Mark Weber: Ce sont nos agents des bureaux intérieurs. À première vue, je dirais environ un peu plus de 300.

Dane Lloyd: Et ce, pour tout le pays?

Mark Weber: Oui, à peu près.

Dane Lloyd: Vous avez beaucoup parlé de la direction et du nombre excessif de cadres. Combien de ces 300 agents sont réellement sur le terrain pour faire le travail?

Mark Weber: Ce serait un travail de bureau. C'est leur travail: trouver les personnes qui sont ici illégalement et les renvoyer chez elles. Nous avons désespérément besoin de ressources pour cela aussi.

Dane Lloyd: Diriez-vous que 300 est le nombre de personnes qui travaillent en première ligne, ou cela inclut-il également les cadres?

Mark Weber: Je ne sais pas si cela inclut les cadres. Encore une fois, je n'ai pas les chiffres exacts. J'y vais de mémoire, en additionnant les chiffres des différents bureaux. Je peux certainement vous fournir les chiffres exacts.

Dane Lloyd: Il y a 300 agents de l'ASFC qui sont chargés d'enquêter sur 47 000 cas. Nous ne parlons ici que des visas d'étudiant, et non de tous les autres cas qui nécessiteraient qu'un agent enquête sur une personne qui se trouve ici avec un visa expiré ou en situation irrégulière.

Trois cents agents suffisent-ils pour rattraper ce retard?

Mark Weber: Pour rattraper le retard, non. Bien sûr, certaines personnes se présenteront d'elles-mêmes et accepteront de partir. Nous n'avons pas toujours besoin de les raccompagner vers leur pays d'origine.

Dire que c'est un travail sans fin est une bonne façon de décrire la situation.

Dane Lloyd: Diriez-vous que cela mobilise beaucoup de ressources de l'ASFC, ou bien la recherche de ces 47 000 personnes n'est-elle pas une priorité?

Mark Weber: Non, elle l'est. Encore une fois, c'est une question de ressources. Il n'y a qu'un nombre limité de personnes pour faire tout ce travail.

Dane Lloyd: Nous avons entendu dire qu'il y avait eu un nombre croissant de correspondances positives sur la liste américaine de surveillance du terrorisme pour les personnes qui tentent de passer la frontière entre le Canada et les États-Unis. Je crois qu'entre avril et septembre de cette année, 284 personnes figurant sur la liste américaine de surveillance du terrorisme ont tenté de passer la frontière entre le Canada et les États-Unis.

L'ASFC sait-elle que ces personnes se trouvent au Canada? Sait-elle qu'elles figurent sur une liste de surveillance du terrorisme, ou sont-elles uniquement appréhendées parce qu'elles tentent de passer aux États-Unis?

• (1240)

Mark Weber: Cela dépend des cas particuliers. Je pense que l'ASFC est au courant de la plupart d'entre eux, oui.

Dane Lloyd: Madame Dawson, quel genre d'information et d'ententes existent...? Nous avons parlé du cas de terrorisme. Les États-Unis partagent-ils ces renseignements avec le Canada? Certains renseignements sont publics, mais existe-t-il un bon partage d'information entre les États-Unis et le Canada concernant ces individus suspects figurant sur la liste de surveillance du terrorisme qui traversent la frontière?

Laura Dawson: Je pense que Sam Cooper a présenté un témoignage très pertinent sur certains des obstacles qui empêchent un partage efficace de l'information. De nombreux agents des deux côtés comptent sur des appels téléphoniques informels, en disant « Je connais quelqu'un au bureau de l'autre côté ». En l'absence de mécanismes ou de structures officielles pour la communication, un forum transfrontalier sur la criminalité ne peut pas faire grand-chose. Nous avons vraiment perdu une grande partie de notre capacité à nous rencontrer et à parler des choses.

En l'absence de structures officielles, nous nous appuyons sur des relations informelles. Si quelqu'un prend sa retraite, et j'ai entendu cela de la bouche de plusieurs responsables, cela signifie que l'on perd toute une partie de l'information dont cette personne dispose sur des secteurs ou des domaines particuliers.

Dane Lloyd: Ce que vous dites, madame Dawson, c'est qu'il n'existe actuellement aucune structure officielle pour ce partage de l'information. Nous dépendons de personnes qui pourraient prendre leur retraite sous peu, et leurs procédures opérationnelles normales pour protéger le système pourraient être perdues à leur départ.

Laura Dawson: Je dis qu'entre les obstacles juridiques au partage de l'information et l'absence de mécanismes formels pour le partage de l'information, oui, nous dépendons trop des conversations informelles.

Dane Lloyd: C'est ma dernière question.

Monsieur Weber, concernant les 300 agents que vous avez mentionnés, au cours des dix dernières années, ce nombre a-t-il augmenté ou diminué?

Mark Weber: Je dirais qu'il est resté assez stable.

Dane Lloyd: Le nombre de 300 agents n'a pas augmenté.

Le nombre de 300 agents n'a pas augmenté.

Mark Weber: Pas vraiment, non.

Pas vraiment, non.

Dane Lloyd: Serait-il juste de dire que la charge de travail de ces 300 agents a considérablement augmenté au cours des 10 dernières années?

Mark Weber: C'est exact, oui.

C'est exact, oui.

Dane Lloyd: Nous avons le même nombre d'agents, la même quantité de ressources, mais nous avons une nouvelle charge de travail considérable à leur confier. Diriez-vous que c'est ce qui contribue probablement au manque de moral au sein de l'ASFC?

Mark Weber: Cela y contribue certainement, et pas seulement lorsqu'il s'agit de renvois, mais aussi lorsqu'il s'agit des agents qui travaillent en première ligne à nos frontières terrestres et dans nos aéroports. C'est pratiquement partout.

Le président: Merci, monsieur Lloyd.

Nous passons à Mme Acan.

Madame Acan, vous avez la parole pour cinq minutes, je vous prie.

Sima Acan: Merci, monsieur le président.

Je tiens à remercier M. Weber et Mme Dawson d'être des nôtres aujourd'hui.

J'aimerais poser quelques questions à Mme Dawson.

Nous le savons, le Canada et les États-Unis ont un engagement de longue date à assurer la sécurité de leur frontière commune. Le gouvernement du Canada présente le projet de loi C-2, Loi visant une sécurité rigoureuse à la frontière, afin d'améliorer la sécurité frontalière et d'approfondir la collaboration avec les partenaires internationaux dans la lutte contre le crime organisé.

Pourriez-vous nous dire comment les responsables canadiens et américains pourraient faire progresser davantage les opérations de sécurité frontalière conjointes? Compte tenu du climat politique actuel, quelles mesures concrètes peuvent être prises pour garantir que la coopération reste efficace et résiliente?

Laura Dawson: La collaboration de l'Agence des services frontaliers du Canada et du Service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis est un premier pas. Il y a tant de possibilités de collaboration avec la police provinciale, la police d'État et les forces de l'ordre. Hier, nous avons tenu une réunion à laquelle ont participé des représentants tribaux des nations mohawks, les chefs de police de cette région.

À moins d'une communication efficace entre toutes ces administrations, nous ne pouvons pas compter sur une communication et une collaboration solides. D'une manière générale, les responsables américains et canadiens s'entendent très bien. Ils font vraiment de leur mieux dans les circonstances. Cependant, en l'absence de leadership et d'occasions de collaboration plus poussée, ils peinent à la tâche. Nous avons des équipes bilatérales chargées de la sécurité aux frontières, et elles fonctionnent très bien. Nous n'avons pas besoin de réinventer la roue, mais pouvons-nous les augmenter et les financer correctement?

Sima Acan: Comment une coopération bilatérale rationalisée en matière de sécurité frontalière pourrait-elle profiter mutuellement aux États-Unis et au Canada dans des secteurs autres que l'application de la loi et le renseignement, comme le commerce ou le tourisme?

Laura Dawson: Que ce soit dans le domaine des affaires, des voyages ou du commerce, personne ne souhaite voir de mauvais acteurs s'approprier son droit à une frontière efficace. Si nous disposons d'une sécurité frontalière meilleure et plus réfléchie, nos marchandises et nos personnes peuvent alors circuler plus facilement. Lorsque des envois de faible valeur destinés à aider les petites entreprises dans le domaine du commerce électronique et de petit colis sont détournés par des trafiquants de fentanyl, cela n'est bon pour personne.

● (1245)

Sima Acan: Quels sont les aspects importants de la relation bilatérale États-Unis-Canada en matière de sécurité frontalière qui sont souvent négligés ou mal compris? Comment ces éléments peuvent-ils renforcer les efforts visant à lutter contre les problèmes majeurs, tels que le fentanyl?

Laura Dawson: Le premier aspect qui est mal compris, à mon avis, c'est que les gens croient que nous sommes très loin les uns des autres, qu'il y a un tyran américain qui nous dicte exactement quoi faire, alors qu'en réalité, les Canadiens et les Américains collaborent très bien sur de nombreuses questions: le précontrôle, NEXUS, etc. Ce serait l'un des principaux aspects.

Il y a aussi la réaction au climat politique actuel, avec une volonté de simplement tirer un trait sur le passé et de ne plus coopérer avec les États-Unis. La crise est plus grave que jamais en raison des défis mondiaux liés à la migration et à la criminalité. Cependant, au fur et à mesure que les États-Unis s'engagent davantage à la frontière sud, nous avons de plus en plus d'incidents à la frontière nord, et, si nous ne nous en occupons pas, nous ne faisons que déplacer le problème de la frontière sud vers le Canada, où nous ne sommes pas équipés pour y faire face et où cela va nuire à nos collectivités.

Sima Acan: Y a-t-il des leçons à tirer d'autres domaines de coopération bilatérale entre les États-Unis et le Canada, en matière de sécurité et de gestion des frontières, comme notre partenariat militaire?

Laura Dawson: Notre partenariat militaire est excellent. Je pense que la relation avec le NORAD, en particulier, fait l'envie du monde entier. Nous y voyons des domaines de commandement conjoint, d'interopérabilité conjointe, de collaboration et de communication. Je pense que c'est un modèle que nous pouvons très bien adopter, point final.

Sima Acan: Merci beaucoup.

Monsieur le président, me reste-t-il du temps? S'il en reste, j'aimerais le partager avec Mme DeBellefeuille, car elle dispose de deux minutes et demie.

[Français]

Le président: Madame DeBellefeuille, normalement, vous auriez deux minutes et demie, mais vous avez maintenant 30 secondes de plus, ce qui vous donne donc trois minutes en tout.

Claude DeBellefeuille: Je vous adore, madame Acan.

Merci beaucoup, monsieur le président.

Je voudrais prendre les quelques minutes qu'il me reste pour aborder un autre sujet. Le président du Comité, M. Caputo et moi avons reçu un courriel d'un ancien agent des services frontaliers qui témoigne d'un climat toxique à l'Agence. Ce serait tellement toxique que des agents seraient forcés de mettre leur intégrité de côté pour modifier certains rapports d'enquête qui ne plairaient pas à la direction, semble-t-il. Je vous avoue que ce témoignage, qui a été envoyé à quelques membres du Comité, m'a beaucoup préoccupée.

Pouvez-vous nous expliquer si c'est une situation généralisée à l'Agence ou si c'est un cas isolé?

[Traduction]

Mark Weber: La toxicité que vous décrivez est assez courante dans tous les milieux de travail. J'ai évoqué ici certaines des raisons. Il s'agit d'une gestion très autoritaire. Tout est réglé par la discipline. Ce n'est pas un style de gestion où l'on discute avec ses employés. Tout se fait par le biais d'enquêtes officielles — suspensions, sanctions, licenciements —, et la capacité de discuter avec un employé a été complètement perdue au sein de cette agence.

C'est une culture difficile à changer. Je pense que cela est dû à la surabondance de gestionnaires. Cela décourage nos députés, car tout ce que nous voulons, c'est faire notre travail. Il semble que la direction veuille nous faire comprendre que nous avons choisi ce métier pour assurer la sécurité des collectivités canadiennes, mais que nous ne pouvons pas faire ce que nous voulons.

[Français]

Claude DeBellefeuille: Dans son témoignage, la personne qui nous a écrit parle d'une atteinte à l'intégrité, c'est-à-dire que, quand un agent fait une enquête et que sa conclusion ne plaît pas aux gestionnaires, ils lui demandent de modifier son rapport. Cette pratique est inquiétante.

Est-ce une pratique isolée, monsieur Weber?

[Traduction]

Mark Weber: Je ne suis pas choqué, car je ne connais pas le cas précis.

[Français]

Claude DeBellefeuille: Cette situation est assez préoccupante, monsieur Weber.

J'en arrive à ma dernière question. Nous avons eu quelques discussions avec l'Agence, qui dit avoir augmenté le nombre de douaniers au port de Montréal. Or, l'Administration portuaire de Montréal dit qu'il n'y a pas du tout eu d'augmentation du nombre de douaniers directement à la frontière pour aider à ouvrir des conteneurs, par exemple.

Partagez-vous l'avis de l'Administration portuaire de Montréal ou celui de l'Agence?

• (1250)

[Traduction]

Mark Weber: Je n'en ai pas entendu parler, et il n'y a pas eu d'augmentation de l'espace. L'une des difficultés que nous avons actuellement est qu'il n'y a de la place que pour garer un petit nombre de voitures afin de procéder aux fouilles. Une fois que nous avons trouvé x nombre de voitures volées, nous devons attendre qu'elles soient remorquées, ce qui peut parfois prendre des jours, voire des semaines, avant que nous puissions continuer à fouiller.

Les ressources sont encore une fois la question.

[Français]

Claude DeBellefeuille: C'est donc une question de ressources et d'infrastructures. J'imagine que l'Agence n'est pas bien outillée pour bien faire son travail et pour détecter ce qui se trouve dans les conteneurs.

[Traduction]

Mark Weber: C'est le cas ici comme ailleurs. Nous avons des ports sans rayons X et des unités maritimes sans bateaux. La situation est désespérée dans de nombreux cas. Cela contribue une fois de plus à la baisse du moral.

[Français]

Claude DeBellefeuille: Que pensez-vous de la décision de...

Le président: Je suis désolé de vous interrompre, madame DeBellefeuille, mais je dois maintenant céder la parole à M. Au pour cinq minutes.

[Traduction]

Chak Au: Nous parlons de l'importance accordée aux cadres intermédiaires par rapport aux personnes sur le terrain. Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet?

Mark Weber: Les agents des services frontaliers sont les personnes qui interagissent avec les voyageurs. Au-dessus d'eux se trouvent les surintendants et les chefs. Au-dessus d'eux se trouvent les directeurs. Nous travaillons dans des environnements où nous sommes souvent moins nombreux que les gestionnaires.

J'ai moi-même été gestionnaire et, pour être franc, je ne me suis jamais autant ennuyé de ma vie. Dire qu'ils ont cinq minutes de travail par jour serait une énorme exagération. Je parle de chiffres où il y a plus de gens qui me regardent travailler que de gens qui font le travail. Imaginez des gens qui font cela chaque jour, puis qui remplissent l'un de ces sondages destinés aux fonctionnaires. Voyez le genre de résultat que vous obtenez. Ce que nous observons est déplorable.

Chak Au: Vous avez évoqué les problèmes, comme le manque de ressources, de main-d'œuvre, etc. Ce ne sont pas des problèmes nouveaux. Nous en avons entendu parler à maintes reprises.

Quels sont les obstacles qui nous empêchent de réaliser de réels progrès? Qui est responsable?

Mark Weber: Ce dont vous avez besoin, ce sont des personnes qui travaillent. Or, ce que vous avez, c'est une organisation qui, faute d'une meilleure expression, est submergée par des gestionnaires qui ne travaillent pas. Ils n'interagissent pas avec les voyageurs. Ils ne procèdent pas aux fouilles. Ils n'inspectent pas les conteneurs. Ils ne recherchent pas les personnes présentes au Canada sans y être autorisées, afin de les expulser.

Je ne sais pas ce qu'ils font. J'ai essayé, et je peux vous dire que ce n'est pas grand-chose. Avec le nombre de personnes dont ils disposent, nous ne comprenons vraiment pas pourquoi certaines des ressources du cadre intermédiaire ne sont pas transformées en agents capables d'effectuer ce travail. C'est très frustrant.

Chak Au: Quelles sont les modifications à apporter, que ce soit au niveau du projet de loi ou de la redistribution des pouvoirs?

Mark Weber: Encore une fois, nous avons besoin de quelque chose qui nous permette simplement de remplir notre mandat, c'est-à-dire de travailler entre les points d'entrée. C'est l'une des grandes choses les plus faciles à réaliser.

Actuellement, si je travaille à un point d'entrée et que je vois quelqu'un le franchir illégalement juste à côté, je dois téléphoner à quelqu'un. En tant qu'agent de l'ASFC, j'ai le mandat légal d'intervenir, mais je n'en ai pas l'autorisation. Je dois appeler la GRC, qui peut me répondre qu'elle sera là dans quatre à six heures. Parfois, elle dit qu'elle ne peut pas venir du tout. Cette situation est regrettable et pourrait facilement être corrigée si l'ASFC était autorisée à intervenir immédiatement.

Nous comptons 117 points d'entrée à la frontière entre le Canada et les États-Unis. Beaucoup d'entre eux se trouvent précisément dans les zones rurales, où les traversées illégales sont fréquentes. Les gens ne traversent pas illégalement à Toronto; ils le font principalement dans ces zones éloignées. Nous sommes des ressources déjà présentes sur place et qui souhaitent aider la GRC à accomplir cette tâche, mais on nous répond que nous ne pouvons pas le faire.

Chak Au: Vous avez dit que cela pourrait se produire aujourd'hui. Pourquoi n'est-ce pas le cas?

Mark Weber: L'ASFC ne semble pas intéressée à faire ce travail. Elle se contente de laisser différentes combinaisons d'agences provinciales et de parcs s'en charger. Presque tous les responsables d'un groupe de scouts ou plus travaillent actuellement à la frontière

et recherchent les personnes qui la franchissent illégalement, mais l'ASFC, dont le mandat légal est de le faire, refuse de s'en charger.

Chak Au: Madame Dawson, avez-vous des observations à faire sur les questions que j'ai soulevées?

Laura Dawson: Il n'existe pas de solution rapide ou facile, mais j'ai une proposition à faire. La grande majorité des passages, qu'il s'agisse de marchandises ou de personnes, se font sans risque et dans le respect des règles, et les gens souhaitent simplement faire des affaires ou se déplacer d'un endroit à l'autre. Nous devons mieux utiliser nos programmes pour les commerçants et les voyageurs dignes de confiance afin d'inciter les personnes qui se conforment à nos exigences et fournissent les informations dont nous avons besoin pour les identifier et identifier leurs associés.

À l'heure actuelle, nous examinons la situation au moment où elles franchissent la frontière. Des agents de l'ASFC m'ont indiqué qu'avec un document falsifié de très bonne qualité, votre cargaison passerait probablement, à moins qu'aucun autre moyen ne permette de déterminer le risque lié à cette expédition particulière. Nous devons donc encourager les comportements exemplaires et la conformité de la part des voyageurs et des commerçants.

• (1255)

Chak Au: J'ai une question concernant le réseau ferroviaire. Vous avez mentionné qu'il s'agissait d'un point faible pour le passage de marchandises illégales à la frontière. Ce n'est pas un nouveau problème. Quelles mesures ont été prises pour répondre à cette préoccupation?

Mark Weber: Je crois comprendre qu'il y a eu un projet pilote nous permettant de travailler du côté américain, car ils disposent des installations nécessaires à ces fouilles dans plusieurs points d'entrée. À ma connaissance, ces projets n'ont pas abouti. Au Canada, nous ne disposons pas vraiment des installations nécessaires pour effectuer ces fouilles.

Chak Au: Pourquoi?

Mark Weber: Si j'étais responsable de l'ASFC, je pourrais vous donner la réponse. Je transmettrai exactement ce que vous dites à la direction de l'ASFC.

Je transmettrai cela aux responsables de l'ASFC, qui n'ont pour la plupart jamais travaillé à la frontière, ce qui ne facilite pas les choses. Il semble qu'il y ait très peu d'intérêt pour ce travail.

Le président: Merci, monsieur Au.

[Français]

Madame Dandurand, vous avez la parole pour cinq minutes.

Marianne Dandurand: Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins de nous faire part de leur expertise. C'est très intéressant et enrichissant.

Madame Dawson, vous avez brièvement abordé un sujet que je trouve vraiment intéressant, à savoir le déplacement vers le Canada de problèmes touchant le Mexique. Maintenant que les Américains surveillent davantage leur frontière avec le Mexique, des activités qui avaient habituellement lieu entre les États-Unis et le Mexique se déplacent maintenant vers le Canada.

Est-ce que vous pouvez nous expliquer plus en détail ce qui n'arrivait pas chez nous auparavant et qui arrive de plus en plus souvent maintenant? Quelles leçons pouvons-nous tirer de l'expérience entre le Mexique et les États-Unis pour éviter les problèmes que nous observons au sud de notre frontière?

[Traduction]

Laura Dawson: Nous constatons une augmentation du nombre de demandes d'asile de personnes cherchant une vie meilleure en Amérique du Nord. Lorsque la frontière américaine est fermée, elles se dirigent vers le nord. Il est intéressant de noter que le nombre de personnes d'Amérique centrale et de Mexicains qui traversent cette frontière ou se déplacent vers le nord a diminué, tandis que nous constatons une augmentation proportionnelle du nombre de personnes provenant d'Afrique, d'Asie, d'Inde et du reste du monde. Il s'agit moins d'une question humanitaire que d'une tentative de tenter leur chance en Amérique du Nord. S'il est difficile d'entrer aux États-Unis, ils viendront au Canada.

Nous voyons également des personnes disposant de plus de ressources et de richesses qui tentent de contourner les règles et la loi. Même si, d'un point de vue commercial, nous estimions que l'obligation de visa pour le Mexique n'avait pas lieu d'être, il était essentiel de la réinstaurer, car elle était utilisée par des criminels fortunés qui souhaitaient venir au Canada, puis louer un taxi, un bus ou un bateau pour se rendre aux États-Unis.

Nous constituons un passage pour les personnes mal intentionnées qui, si elles ne trouvent pas de point de perméabilité aux États-Unis, s'écouleront vers le Canada, comme l'eau s'écoule vers le point le plus faible.

[Français]

Marianne Dandurand: Je pense que vous parlez principalement des demandeurs d'asile. Est-ce que le projet de loi C-2 répond à ce problème et représente ce dont nous avons besoin pour réduire cette pression?

[Traduction]

Laura Dawson: Le projet de loi C-2 est un outil d'évaluation et de gestion des risques approprié, car il nous permet d'identifier les demandeurs d'asile légitimes et de les distinguer de ceux qui chercheraient à profiter des droits et privilèges que nous accordons sur une base humanitaire, c'est-à-dire les personnes mal intentionnées qui souhaiteraient simplement entrer sur le territoire.

[Français]

Marianne Dandurand: Je comprends que les ressources humaines ne font peut-être pas partie de votre domaine d'expertise. Cependant, M. Weber a exposé très clairement l'environnement de travail des agents et la capacité de faire le travail correctement.

Madame Dawson, quel est votre point de vue sur les ressources humaines de l'Agence des services frontaliers du Canada? Que pouvons-nous améliorer?

[Traduction]

Laura Dawson: Dans le cadre de mes analyses, je m'entretiens avec de nombreux agents de première ligne de l'ASFC, mais aussi avec la direction et les responsables. Notre organisation a été créée pour mener des opérations, et nous lui confions désormais la vision d'ensemble et la stratégie. Nous avons maintenant le président

Trump. Comment allons-nous gérer cela? Le système n'est pas conçu pour tout faire.

Lorsque je discute avec les agents de première ligne et les analystes, ils expriment leur frustration de ne pas pouvoir mener leurs initiatives jusqu'au bout, de ne pas pouvoir passer à l'étape suivante. Ils identifient un individu mal intentionné, mais s'il demande le statut de réfugié, ils ne peuvent rien faire. S'il a déménagé dans une autre juridiction, ils ne peuvent rien faire non plus. Ces hommes et ces femmes sont très dévoués à leur travail, mais ils sont frustrés de ne pas pouvoir l'exercer aussi efficacement qu'ils le souhaiteraient.

• (1300)

Marianne Dandurand: Comment pouvons-nous améliorer cela?

Laura Dawson: Je pense que ce comité accomplit actuellement un travail essentiel. Ce que j'entends de la part des Américains, c'est que les Canadiens ont de bonnes intentions, mais qu'ils ne les concrétisent pas. Ils prennent des demi-mesures, voire des quarts de mesures. Profitons de cette crise pour mettre en œuvre les réformes nécessaires et fournir aux gens les outils dont ils ont besoin.

Je pense que ce comité accomplit actuellement un travail essentiel. Ce que j'entends de la part des Américains, c'est que les Canadiens ont de bonnes intentions, mais qu'ils ne les concrétisent pas. Ils prennent des demi-mesures, voire des quarts de mesures. Profitons de cette crise pour mettre en œuvre les réformes nécessaires et fournir aux gens les outils dont ils ont besoin.

[Français]

Le président: Merci, madame Dandurand.

Voilà qui met un terme à une très bonne séance d'une heure en compagnie de deux excellents témoins. Je les remercie d'avoir livré leur présentation et d'avoir mis beaucoup de cœur et d'efforts dans la préparation de leur comparution.

[Traduction]

Je pense que vous ressentez la gratitude que beaucoup d'entre nous éprouvent et ont éprouvée en vous voyant aujourd'hui. Merci. Nous espérons vous revoir prochainement.

[Français]

Par ailleurs, j'aimerais informer les députés de nos préparatifs en vue des prochaines rencontres.

Mme DeBellefeuille, M. Caputo, M. Ramsay, le greffier et moi préparons la rencontre de jeudi, où le ministre Anandasangaree a de bonnes chances d'être présent. Il faut simplement trouver le bon endroit et le bon moment.

Nous travaillons aussi à préparer les séances qui suivront la semaine passée dans nos circonscriptions, c'est-à-dire celles du 21 et du 23 octobre. Ça avance bien pour ce qui est de la comparution des témoins, mais les membres du Comité doivent travailler ensemble pour programmer la séquence d'étude du projet de loi C-8, qui a été envoyé au Comité et qui est évidemment prioritaire.

Tout le monde peut être rassuré: Mme DeBellefeuille, M. Caputo, M. Ramsay, le greffier et moi faisons notre travail.

Nous nous reverrons jeudi prochain.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>